www.maisontradition.com

MAISON TRADITION

VOTRE CONSTRUCTEUR DEPUIS 1987



DECOUVREZ NOS
5 ambiances de maisons



ÊTRE HEUREUX CHEZ SOI

MAISON TRADITION VOUS
PRÉSENTE SA SÉLECTION DE PLANS.

5 AMBIANCES À DÉCOUVRIR.

SOMMAIRE



LES BONS PLANS



MAISON TRADITIONNELLE



MAISON CONTEMPORAINE



MAISON BOIS



MAISON PRESTIGE

Pour répondre à vos attentes, tous nos plans sont modifiables :
surface, nombre de pièces, distribution intérieure, style...

Notre bureau d'études peut également créer votre Avant-Projet
avec une architecture personnalisée.

catalogueMT_2019.indd 3 21/03/2019 10:41



MAISON TRADITION

EST LE SPÉCIALISTE DE

LA CONSTRUCTION DE

MAISONS INDIVIDUELLES

EN CHARENTE ET

CHARENTE-MARITIME :

LE LABEL QUALITÉ.

MAISON TRADITION

VOTRE CONSTRUCTEUR DEPUIS 1987

Le choix de la proximité pour une offre élargie :

Maison Tradition, entreprise locale et familiale créée en 1987, dirigée par Bertrand et Sébastien Gapin, a bâti sa renommée sur la qualité de ses constructions et son professionnalisme.

Avec nos 2 agences : Saint-Yrieix sur Charente (siège social) et Saintes (Charente-Maritime) et 17 personnes à votre service, nous répondons à toutes vos attentes : résidence principale ou secondaire, investissement locatif, solution primo-accédant, bureau ou activités du secteur tertiaire, agrandissement, maison haut de gamme...

Une solide expérience depuis 1987 :

Nous avons réalisé plus de 2 800 maisons, principalement grâce à la très forte recommandation de nos clients. Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs, près de 70 % de nos clients sont issus du parrainage.

Afin d'être le plus performant possible, nous avons intégré tous les services qui concourent à l'acte de la construction d'une maison individuelle : 17 personnes à votre service.

catalogueMT_2019.indd 4 21/03/2019 10:41

SERVICE COMMERCIAL :
Laure, Patrice, Claude et Simon.

Le triptyque : terrain / maison / financement :

• Qualité des conseils, approche technique et grande connaissance du marché.

• Recherche de votre terrain, expertise et sondage systématique avec tractopelle.

• Etablissement et étude d'un budget prévisionnel.

• Solutions de financement avec nos partenaires bancaires et financiers.

• Présentation d'un devis gratuit correspondant à votre budget.

SERVICE ADMINISTRATIF :
Nathalie, Mélanie et Christine.

• Gestion administrative de votre dossier avant, pendant et après la construction.

L'équipe Maison Tradition à votre service

BUREAU D'ETUDES :
Tania, Thierry, Christophe et Benoit.

• Conception de plans personnalisés (DAO – MIAO).

• Demandes et suivi des nombreuses études de sol, béton, parasismique, thermique...

• Chiffrage de votre maison par nos métreurs.

• Réalisation des demandes de permis de construire et autres plans d'exécution.

SERVICE TECHNIQUE :
Sandra, Jacques, Fabrice et Christophe.

• Mise au point personnalisée avant démarrage avec votre conducteur de travaux, votre interlocuteur unique.

• Suivi et coordination des chantiers en liaison avec nos clients et nos équipes d'artisans.

• Libre accès à votre chantier pendant les travaux.

• Votre commercial reste également disponible si besoin.



Un marché en pleine mutation :

Nous nous adaptons, au quotidien, aux dernières réglementations et législations en vigueur avec créativité et passion :
Réglementation Thermique (actuellement RT 2012 et bientôt la Réglementation Environnementale 2020), réformes sur le permis de construire, nouvelles lois de finance, obligations parasismiques et d'accessibilité (PMR et ERP), respect des prescriptions des Bâtiments de France et du permis de construire...

Prise en charge personnalisée de chaque client :

Nous vous accompagnons tout au long de votre projet en vous proposant un plan intégralement personnalisé, adapté aux contraintes de votre terrain et correspondant à votre budget.

Nous vous guidons dans le choix des matériaux et vous recommandons les solutions techniques et thermiques les plus appropriées à votre projet bénéficiant ainsi des dernières innovations.

catalogueMT_2019.indd 5 21/03/2019 10:41

Des partenaires hautement qualifiés et spécialisés :

Avec en moyenne 100 maisons livrées annuellement, nous nous appuyons sur un réseau de professionnels, d'artisans, de fournisseurs et de sous-traitants fidèles avec qui nous partageons 1 seul objectif : votre satisfaction.

En Toute Sérénité :

Toujours désireux d'apporter à nos clients le maximum de sécurité, nous proposons, comme l'impose le contrat de construction de maison individuelle (application de la loi n°90-1129 du 19 décembre 1990) toutes les garanties et assurances obligatoires :

- Garantie nominative de livraison à prix et délais convenus
- Garantie de parfait achèvement (1 an)
- Garantie de bon fonctionnement (2 ans)
- Garantie décennale (10 ans)
- Assurance nominative Dommages - Ouvrage (10 ans)
- Garantie de paiement des sous-traitants.

Les différentes étapes de votre projet de construction :

- Aide dans la recherche de votre terrain et expertise technique.
- Etablissement et étude d'un budget prévisionnel.
- Remise d'un avant-projet personnalisé, dessiné et chiffré, adapté aux contraintes du terrain et correspondant à votre budget (prestation gratuite).
- Visites de chantiers et de maisons livrées.
- Prise de niveaux et sondage du terrain avant le dépôt du permis de construire.
- Montage et dépôt du permis de construire.
- Dépôt du dossier d'assainissement et demande des études de sol, sismique et thermique...
- Assistance Maison Tradition auprès des Bâtiments de France si besoin.
- Accompagnement pendant et après l'instruction du permis de construire.
- Solutions de financement avec nos partenaires bancaires et financiers.
- Assistance à la signature du compromis de vente du terrain chez le notaire.
- Assistance à la signature des actes du terrain et des prêts (si vous le souhaitez).
- Mise au point avant démarrage avec le conducteur de travaux.
- Remise de l'échéancier du paiement de la construction.
- Remise d'un dossier Assurance Dommages - Ouvrage.
- Remise d'un dossier de Garantie Bancaire de bonne fin de travaux (garantie de livraison).
- Implantation de la maison sur le terrain.
- Remise d'une clef de chantier.
- Suivi et coordination du chantier.
- Remise des clés avec liste des artisans.
- Remise du dossier administratif complet de la construction et d'une notice d'entretien.

Plus d'informations sur : www.maisontradition.com

FFB ADHERENT — GROUPE SMABTP — CGI

En fin de documentation, vous trouverez la notice qui vous informe de vos droits et des obligations des constructeurs.

CHARENTE :
SIÈGE SOCIAL
Saint-Yrieix : 05 45 95 03 33

CHARENTE - MARITIME :
Saintes : 05 46 98 49 49
contact@maisontradition.com

Toute l'équipe de MAISON TRADITION est à votre disposition pour répondre à vos questions.

catalogueMT_2019.indd 6 21/03/2019 10:41

LES BONS PLANS

ARCHITECTURES OPTIMISÉES
PLANS PERSONNALISABLES
QUALITÉ MAISON TRADITION



catalogueMT_2019.indd 7 21/03/2019 10:41

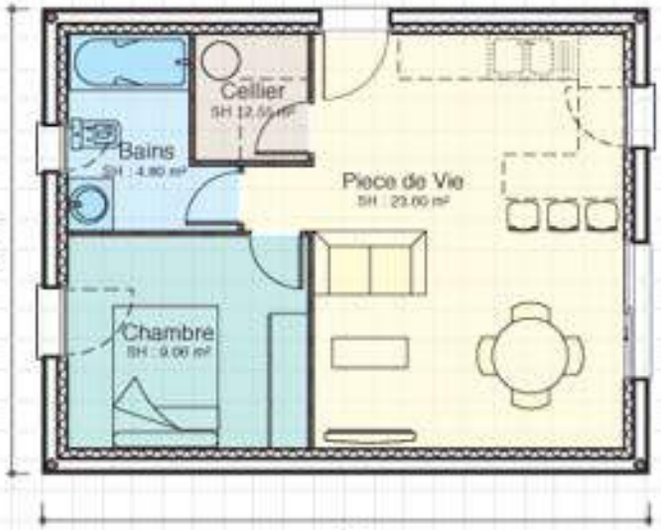
PRIMO
1 CHAMBRE
REFERENCE



PRIMO

1 chambre

Surface habitable :
40,01 m²

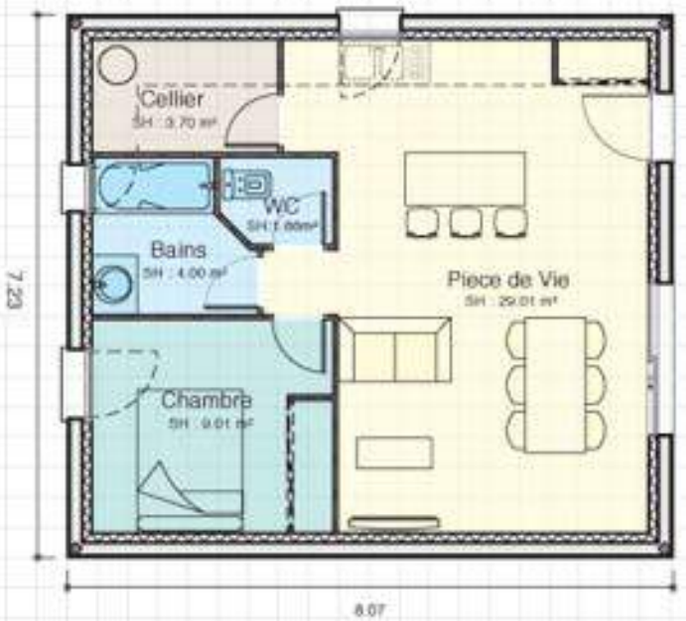


PLAN MODIFIABLE

PRIMO+

1 chambre

Surface habitable :
47,38 m²



catalogueMT_2019.indd 8 21/03/2019 10:41



PRIMO
2 CHAMBRES
REFERENCE

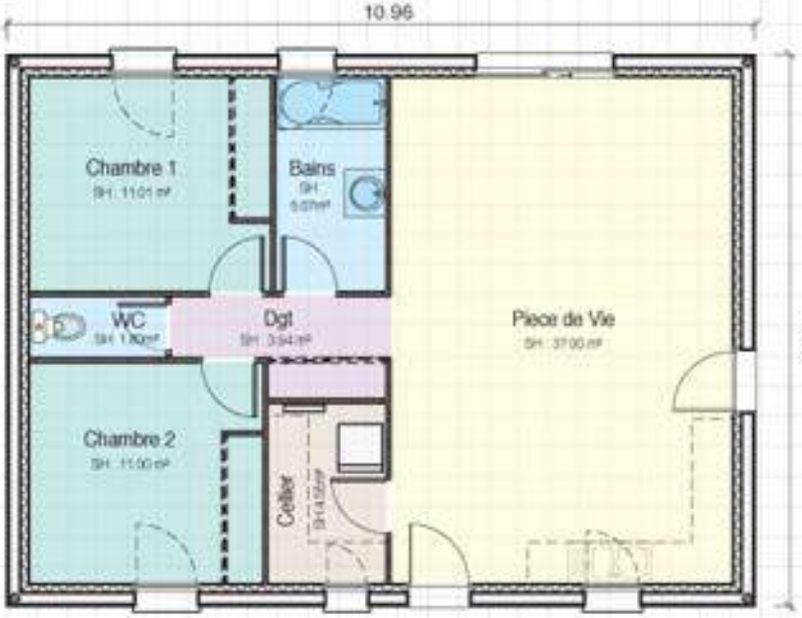


PRIMO

2 chambres

Surface habitable :
64,53 m²

PLAN MODIFIABLE



PRIMO+

2 chambres

Surface habitable :
74,37 m²

catalogueMT_2019.indd 9 21/03/2019 10:41

PRIMO
3 CHAMBRES
RÉFÉRENCE



LES BONS PLANS

PRIMO

3 chambres

Surface habitable :
81,37 m²



PLAN MODIFIABLE

PRIMO+

3 chambres

Surface habitable :
90,45 m²



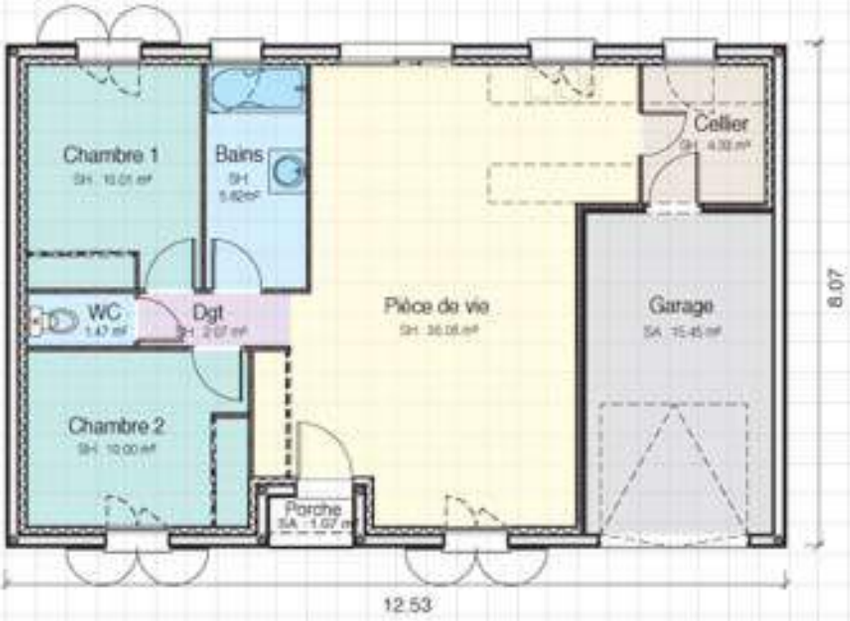
catalogueMT_2019.indd 10 21/03/2019 10:41



EKO

2 CHAMBRES

REFERENCE



EKO

2 chambres

Surface habitable .. 68,75 m²
Surface garage ..... 15,45 m²
Surface porche..... 1,07 m²

PLAN MODIFIABLE



EKO+

2 chambres

Surface habitable .. 77,00 m²
Surface garage ..... 15,45 m²
Surface porche..... 1,07 m²

catalogueMT_2019.indd 11 21/03/2019 10:41

EKO

3 CHAMBRES

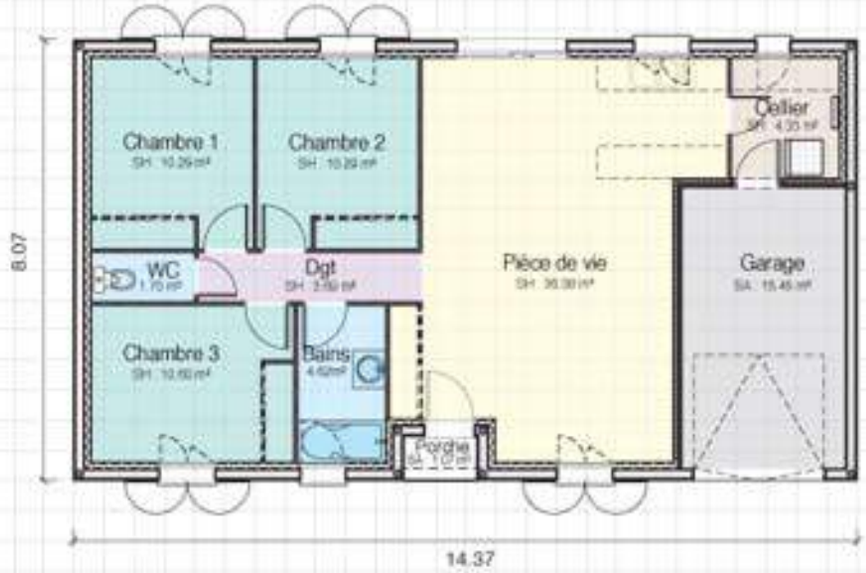
REFERENCE



EKO

3 chambres

Surface habitable .. 81,88 m²
Surface garage ..... 15,45 m²
Surface porche..... 1,07 m²



PLAN MODIFIABLE

EKO+

3 chambres

Surface habitable .. 94,14 m²
Surface garage ..... 15,45 m²
Surface porche..... 1,34 m²



catalogueMT_2019.indd 12 21/03/2019 10:41



EKO

4 CHAMBRES

REFERENCE



EKO

4 chambres

Surface habitable	99,06 m²
Surface garage	15,45 m²
Surface porche	1,34 m²

PLAN MODIFIABLE



EKO+

4 chambres

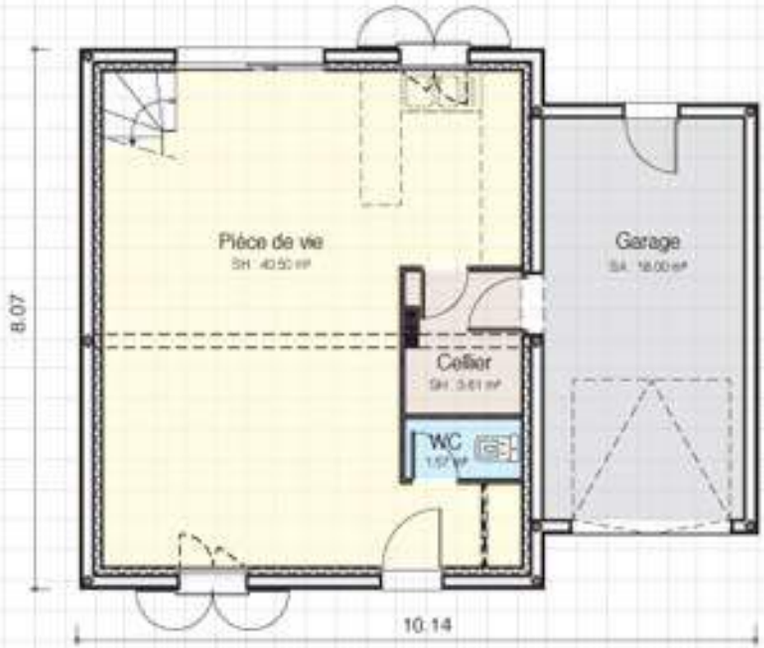
Surface habitable	105,91 m²
Surface garage	15,45 m²
Surface porche	1,79 m²

catalogueMT_2019.indd 13 21/03/2019 10:41

EKO R+1

RÉFÉRENCE





PLAN MODIFIABLE



Surface habitable .. 86,77 m²
Surface garage ..... 18,00 m²

catalogueMT_2019.indd 14 21/03/2019 10:41

MAISON TRADITIONNELLE

LE CHOIX DU CONFORT
ET DU BONHEUR.



catalogueMT_2019.indd 15 21/03/2019 10:41

T_01

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE





- Surface habitable ..... 88,98 m²
- Surface garage ..... 16,50 m²
- Surface porche ..... 2,51 m²

catalogueMT_2019.indd 16 21/03/2019 10:41



T_02

REFERENCE



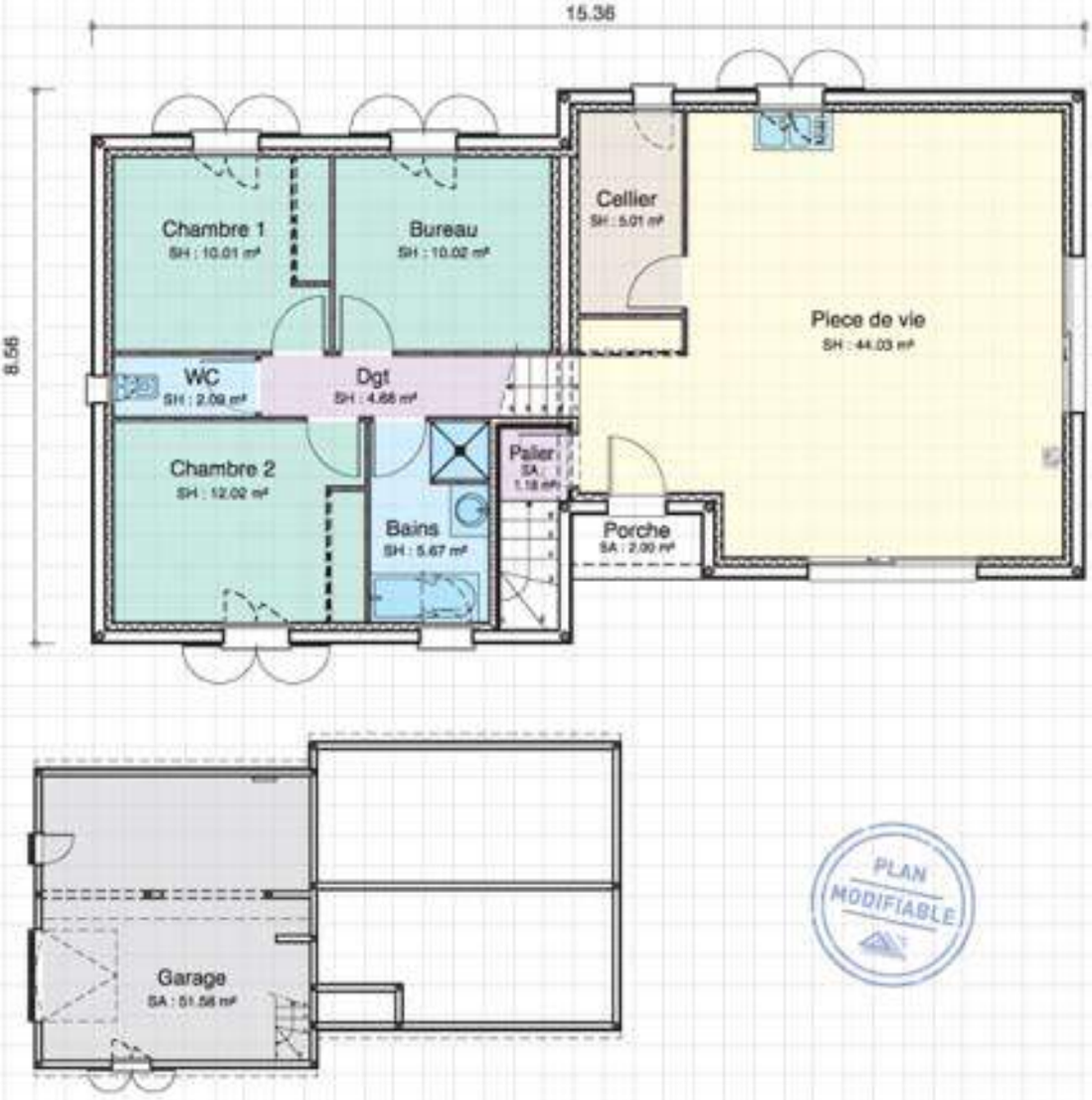
- Surface habitable ..... 89,24 m²
- Surface garage ..... 19,55 m²
- Surface porche ..... 3,32 m²

catalogueMT_2019.indd 17 21/03/2019 10:41

T_03

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

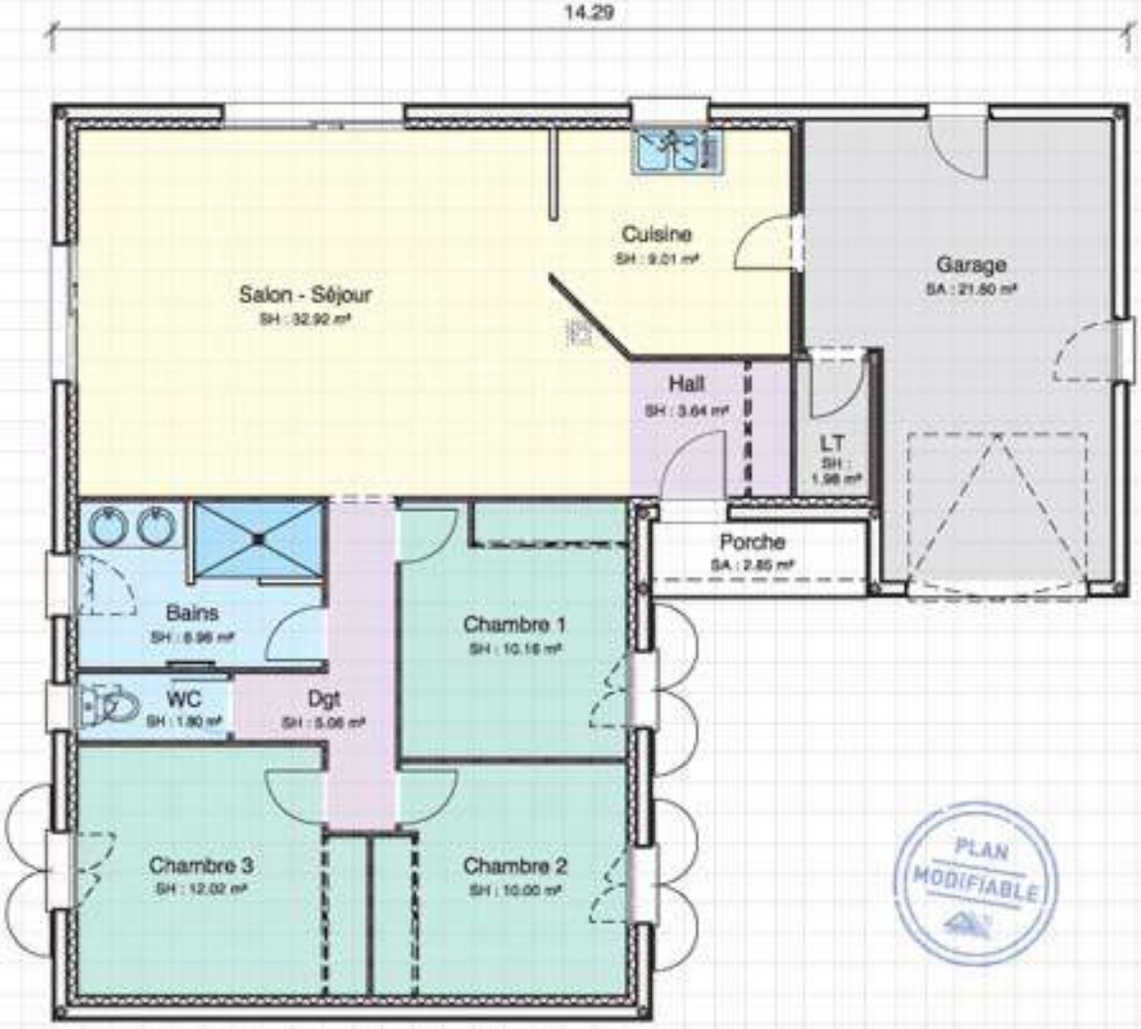
Surface habitable	93,53 m²	Surface porche	2,00 m²
Surface garage	51,58 m²	Surface palier	1,18 m²

catalogueMT_2019.indd 18 21/03/2019 10:41



T_04

REFERENCE



- Surface habitable ..... 93,55 m²
- Surface garage ..... 21,80 m²
- Surface porche ..... 2,85 m²

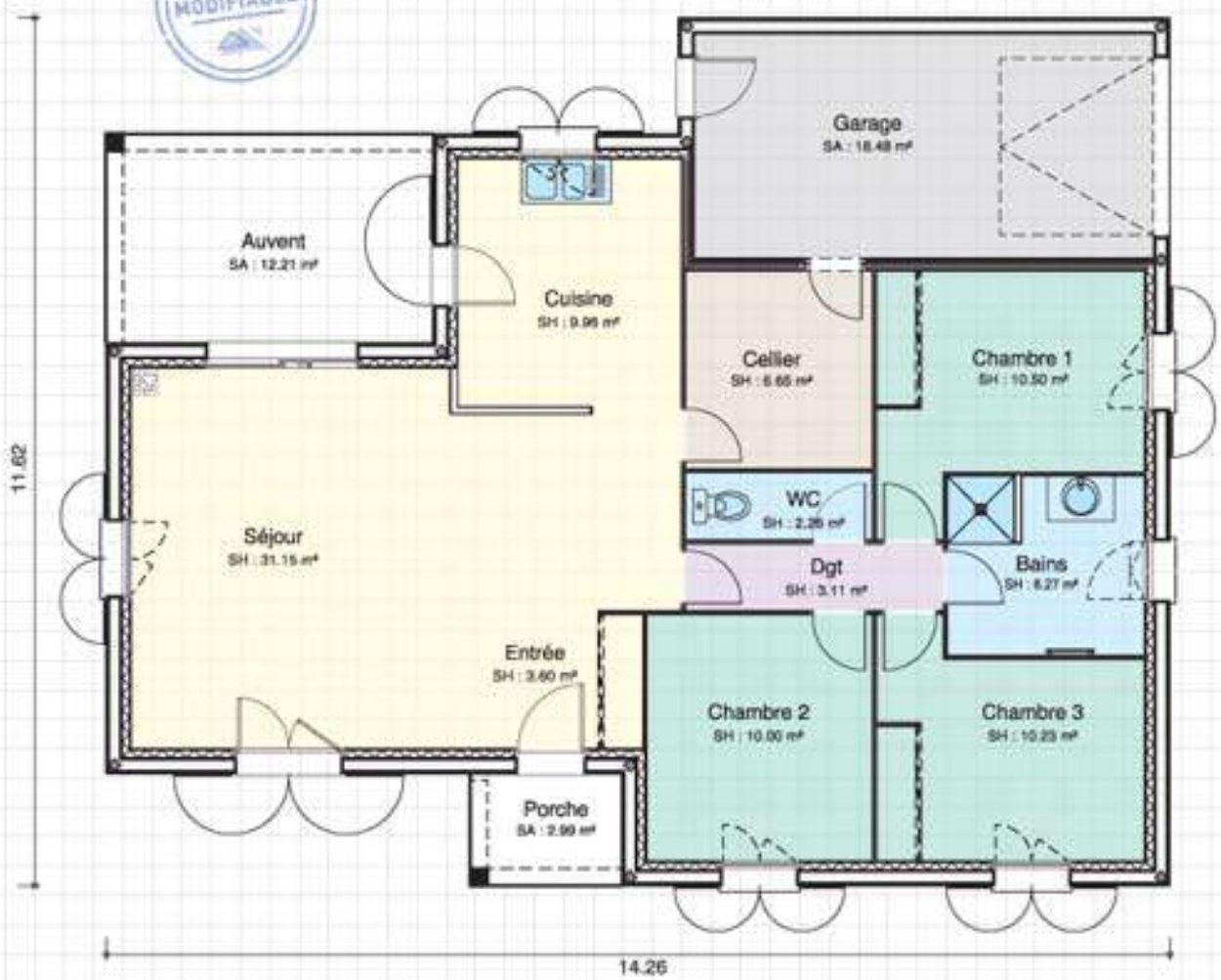
catalogueMT_2019.indd 19 21/03/2019 10:41

T_05

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE



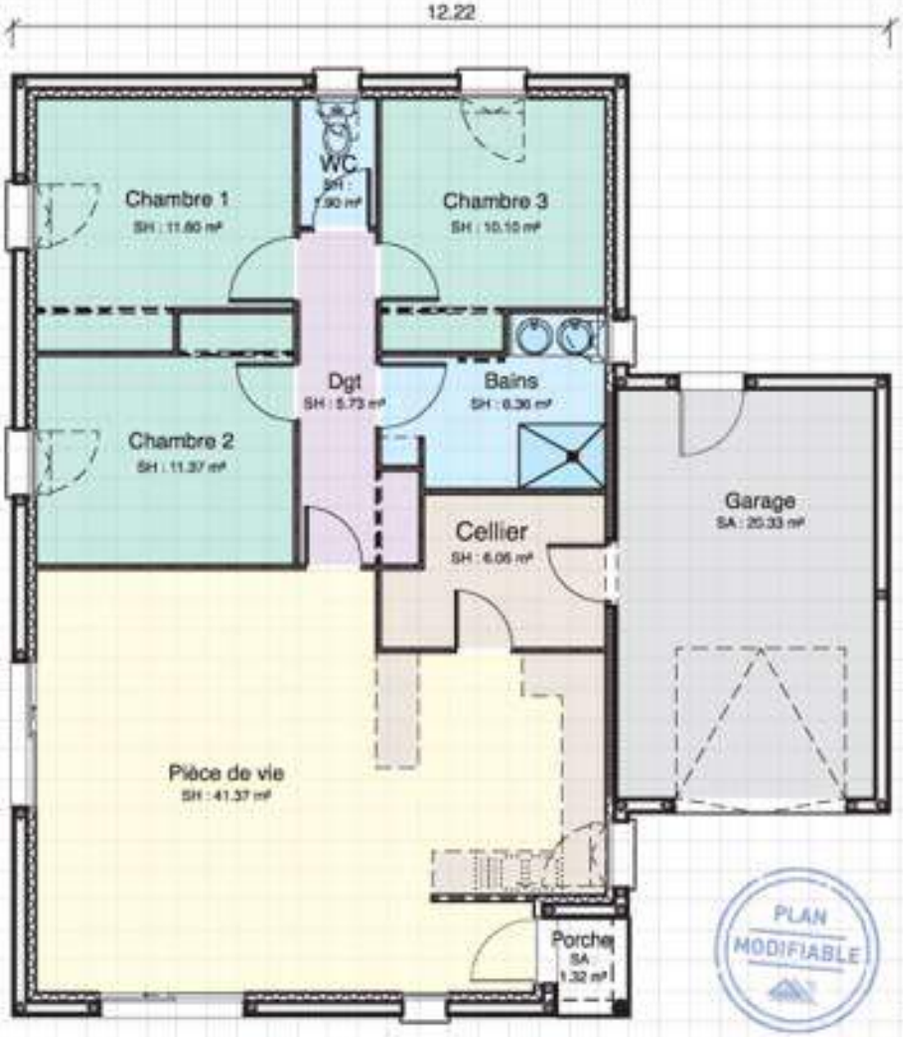
Surface habitable	93,73 m²	Surface auvent	12,21 m²
Surface garage	18,48 m²	Surface porche	2,99 m²

catalogueMT_2019.indd 20 21/03/2019 10:41



T_06

REFERENCE



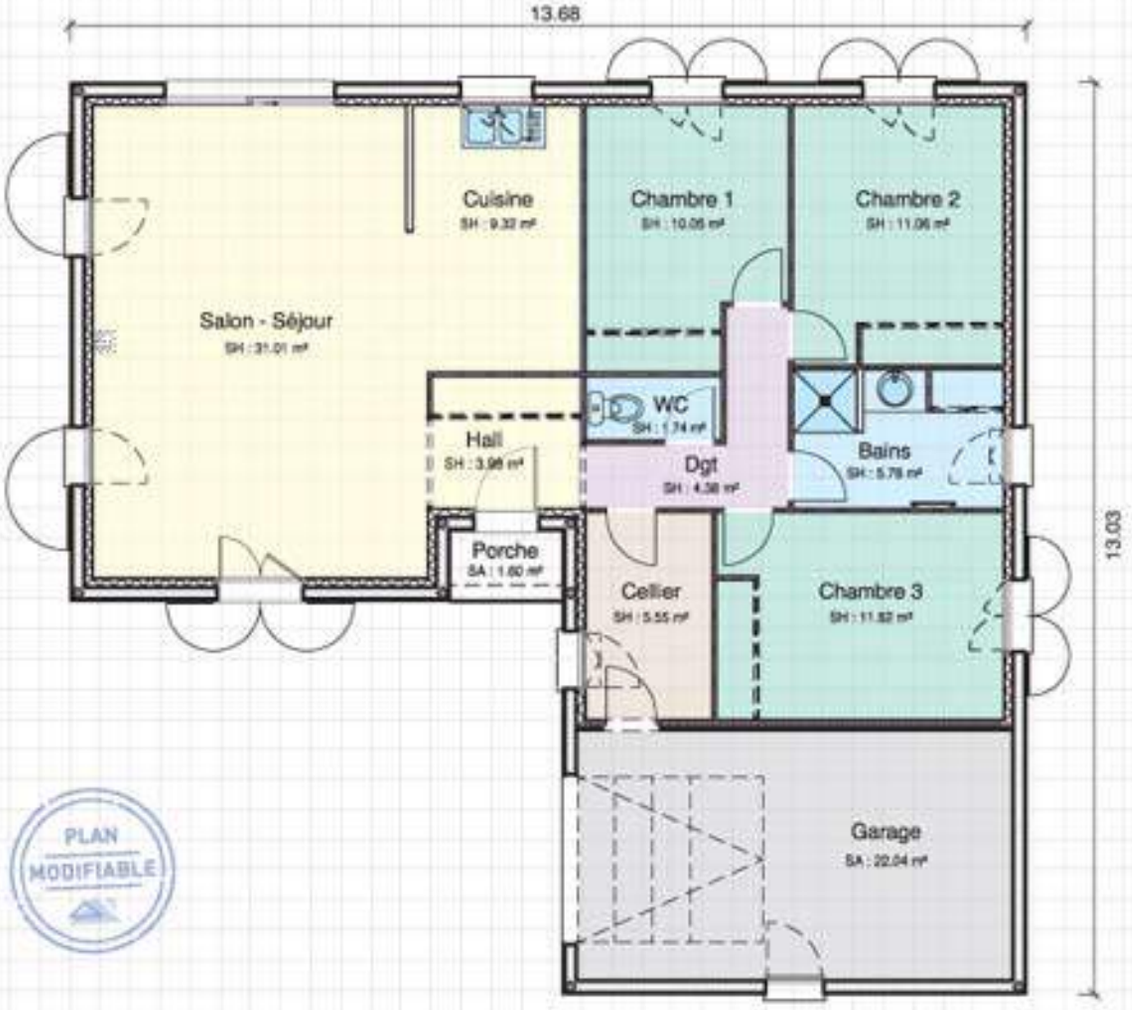
- Surface habitable ..... 94,48 m²
- Surface garage ..... 20,33 m²
- Surface porche ..... 1,32 m²

catalogueMT_2019.indd 21 21/03/2019 10:41

T_07

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

TRADITIONNELLE

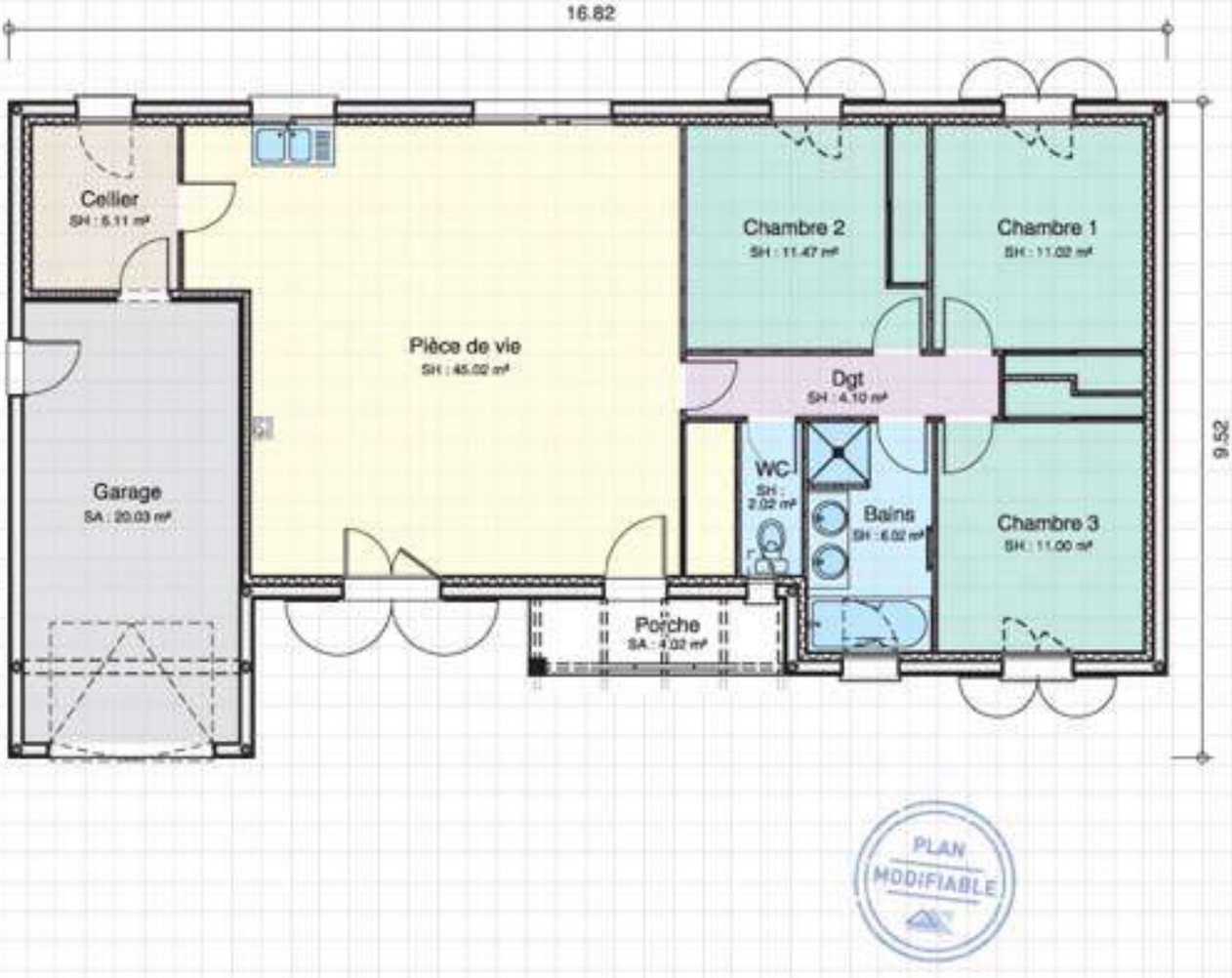
- Surface habitable ..... 94,69 m²
- Surface garage ..... 22,04 m²
- Surface auvent ..... 1,60 m²

catalogueMT_2019.indd 22 21/03/2019 10:41



T_08

REFERENCE



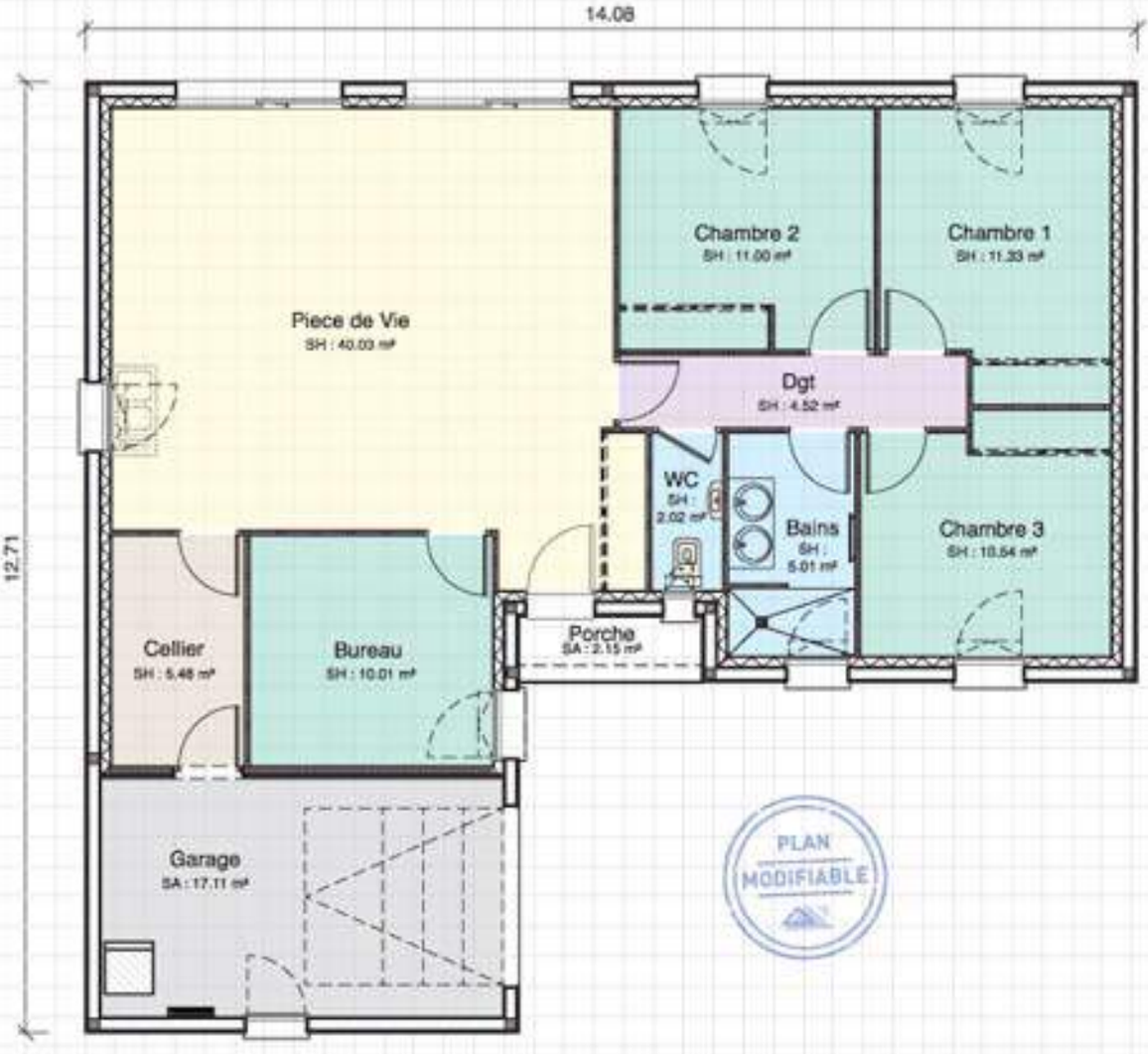
- Surface habitable ..... 95,76 m²
- Surface garage ..... 20,03 m²
- Surface porche ..... 4,02 m²

catalogueMT_2019.indd 23 21/03/2019 10:41

T_09

REFERENCE





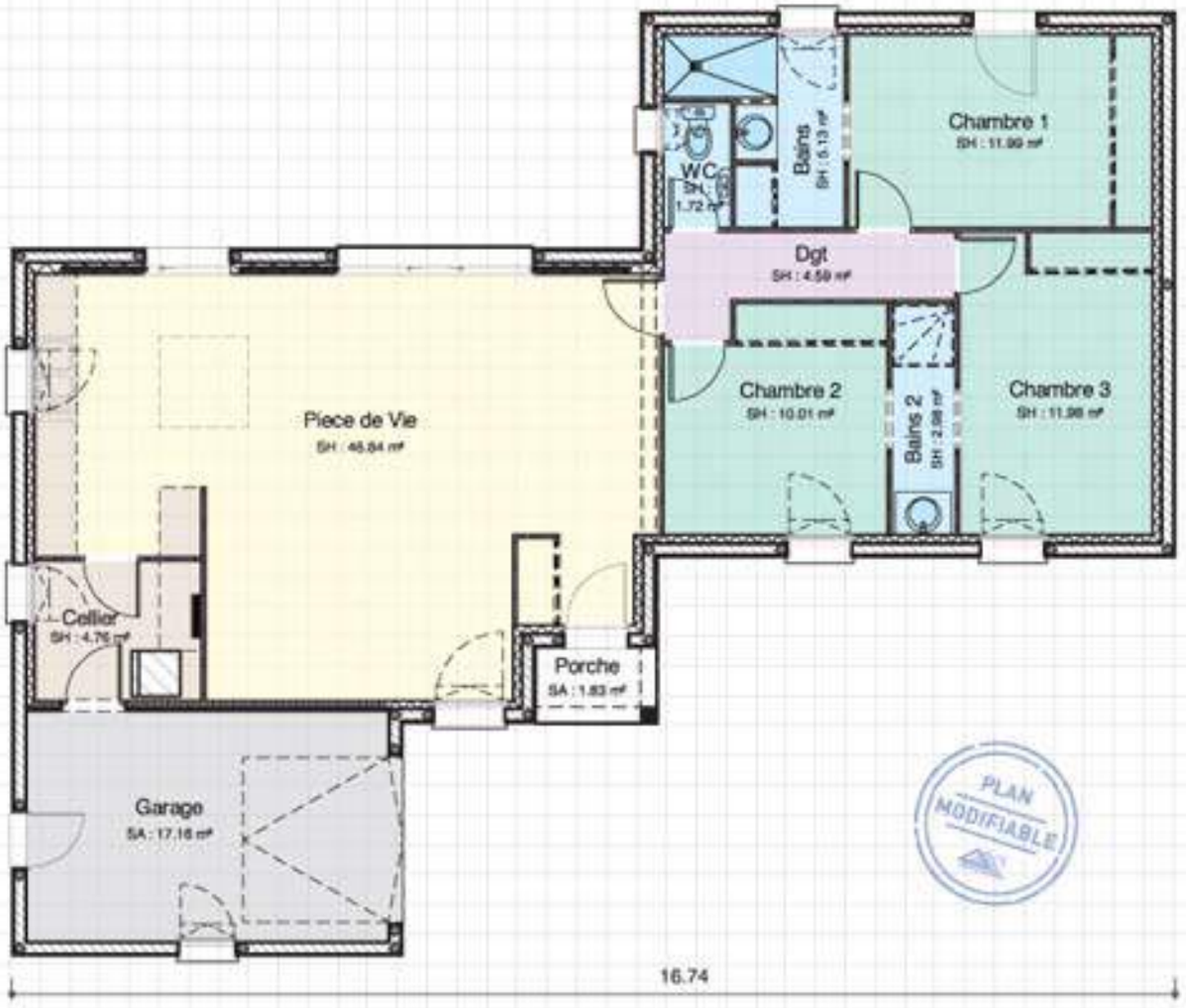
- Surface habitable ..... 99,94 m²
- Surface garage ..... 17,11 m²
- Surface porche ..... 2,15 m²

catalogueMT_2019.indd 24 21/03/2019 10:41



T_10

REFERENCE



- Surface habitable ..... 100,00 m²
- Surface garage ..... 17,16 m²
- Surface porche ..... 1,83 m²

catalogueMT_2019.indd 25 21/03/2019 10:41

T_11

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

TRADITIONNELLE

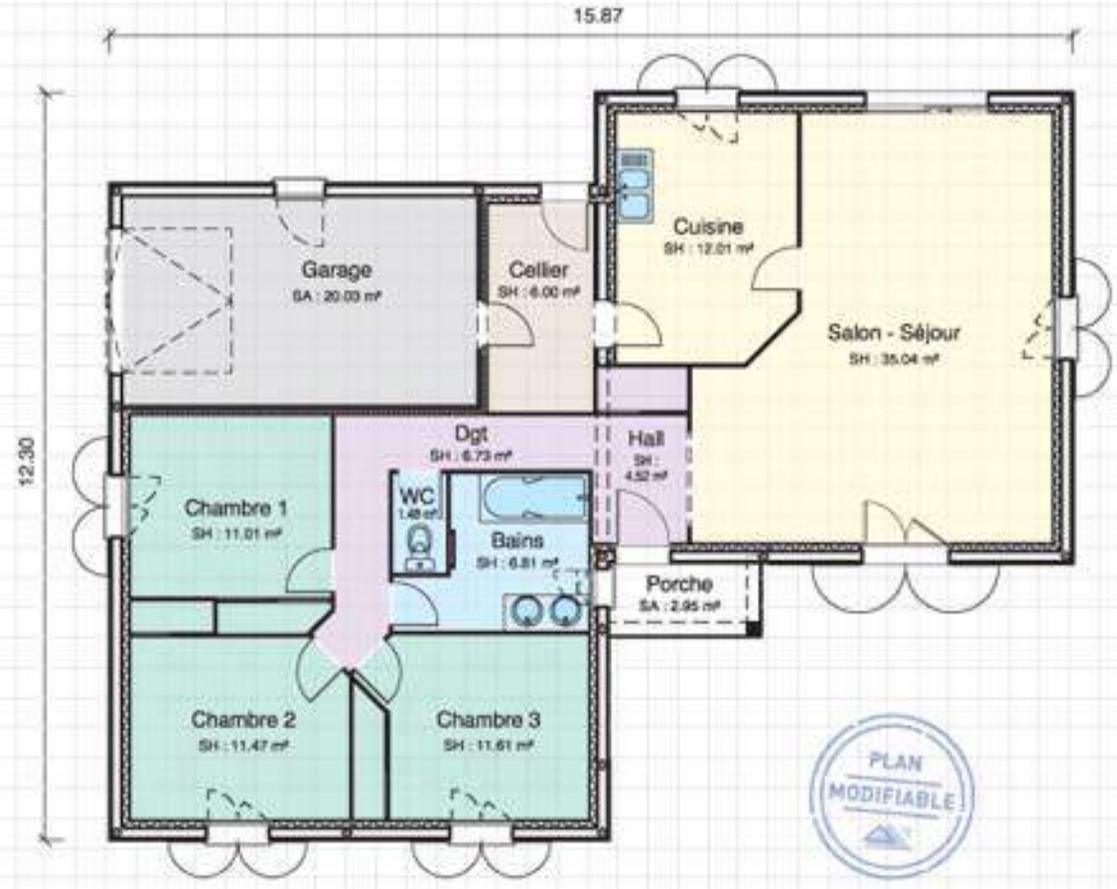
- Surface habitable ..... 103,16 m²
- Surface garage ..... 18,87 m²
- Surface porche ..... 2,20 m²

catalogueMT_2019.indd 26 21/03/2019 10:41



T_12

REFERENCE



- Surface habitable ..... 106,68 m²
- Surface garage ..... 20,03 m²
- Surface porche ..... 2,95 m²

catalogueMT_2019.indd 27 21/03/2019 10:41

T_13

REFERENCE





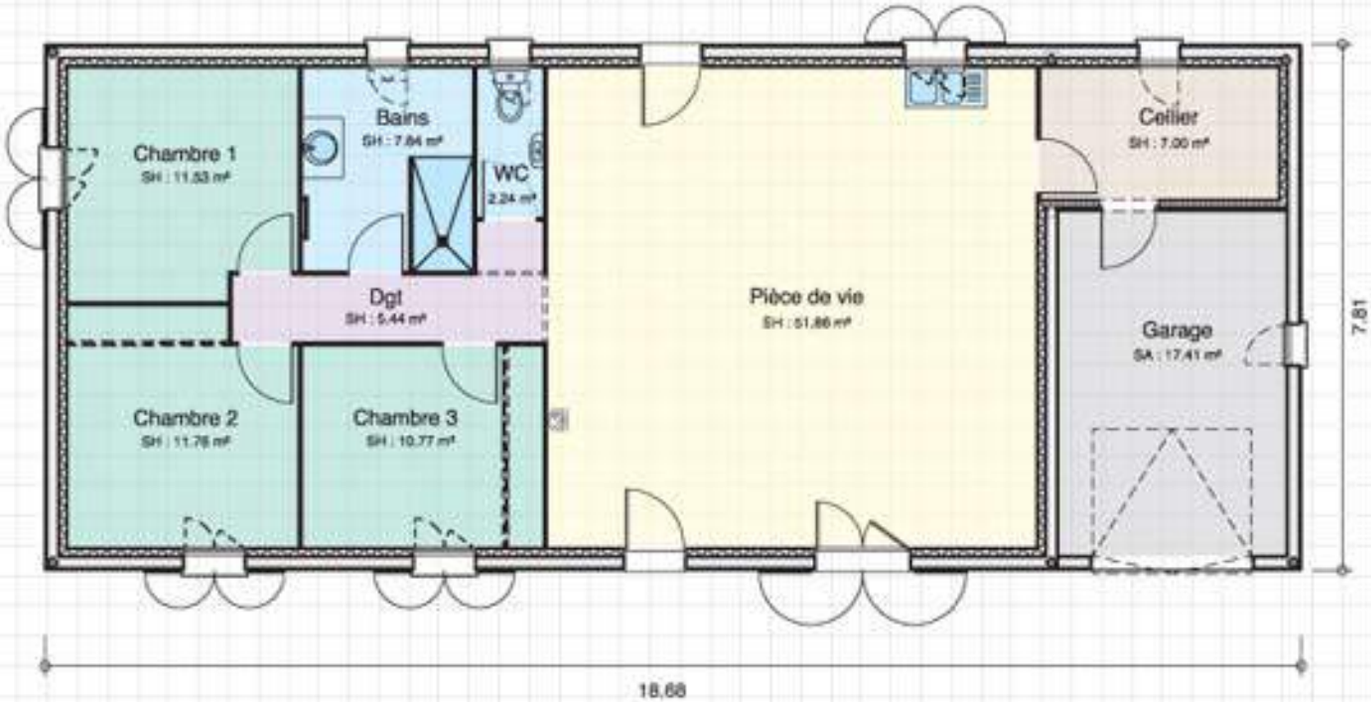
- Surface habitable ..... 106,95 m²
- Surface auvent ..... 8,05 m²
- Surface garage ..... 25,00 m²
- Surface porche ..... 2,70 m²

catalogueMT_2019.indd 28 21/03/2019 10:41



T_14

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE

- Surface habitable ..... 108,24 m²
- Surface garage ..... 17,41 m²

catalogueMT_2019.indd 29 21/03/2019 10:41

T_15

REFERENCE





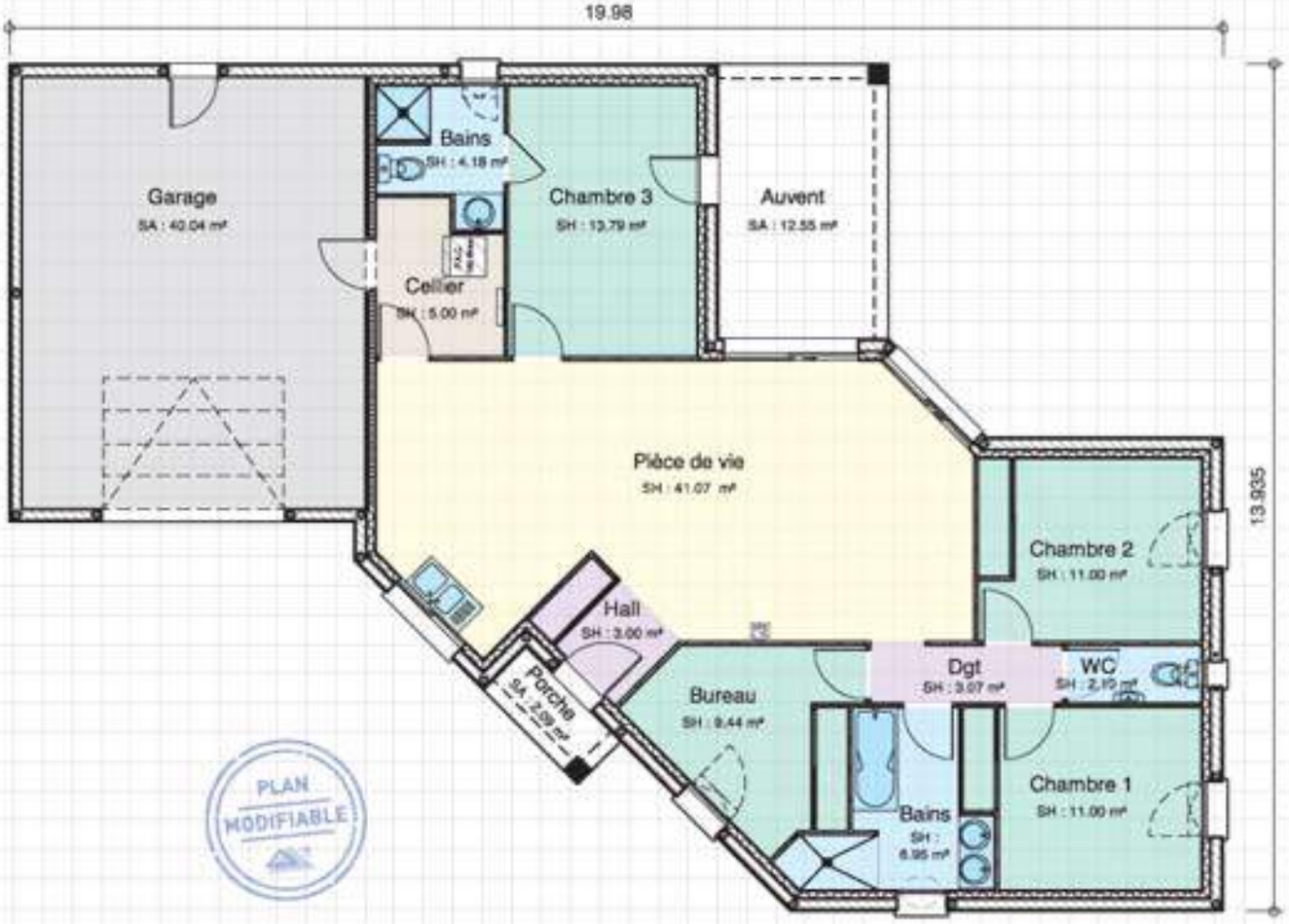
- Surface habitable ..... 110,43 m²
- Surface porche ..... 5,20 m²
- Surface garage ..... 18,41 m²

catalogueMT_2019.indd 30 21/03/2019 10:41



T_16

REFERENCE



TRADITIONNELLE

▸ Surface habitable ..... 110,60 m²	▸ Surface garage ..... 40,04 m²
▸ Surface porche ..... 2,09 m²	▸ Surface auvent ..... 12,55 m²

catalogueMT_2019.indd 31 21/03/2019 10:41

T_17

REFERENCE





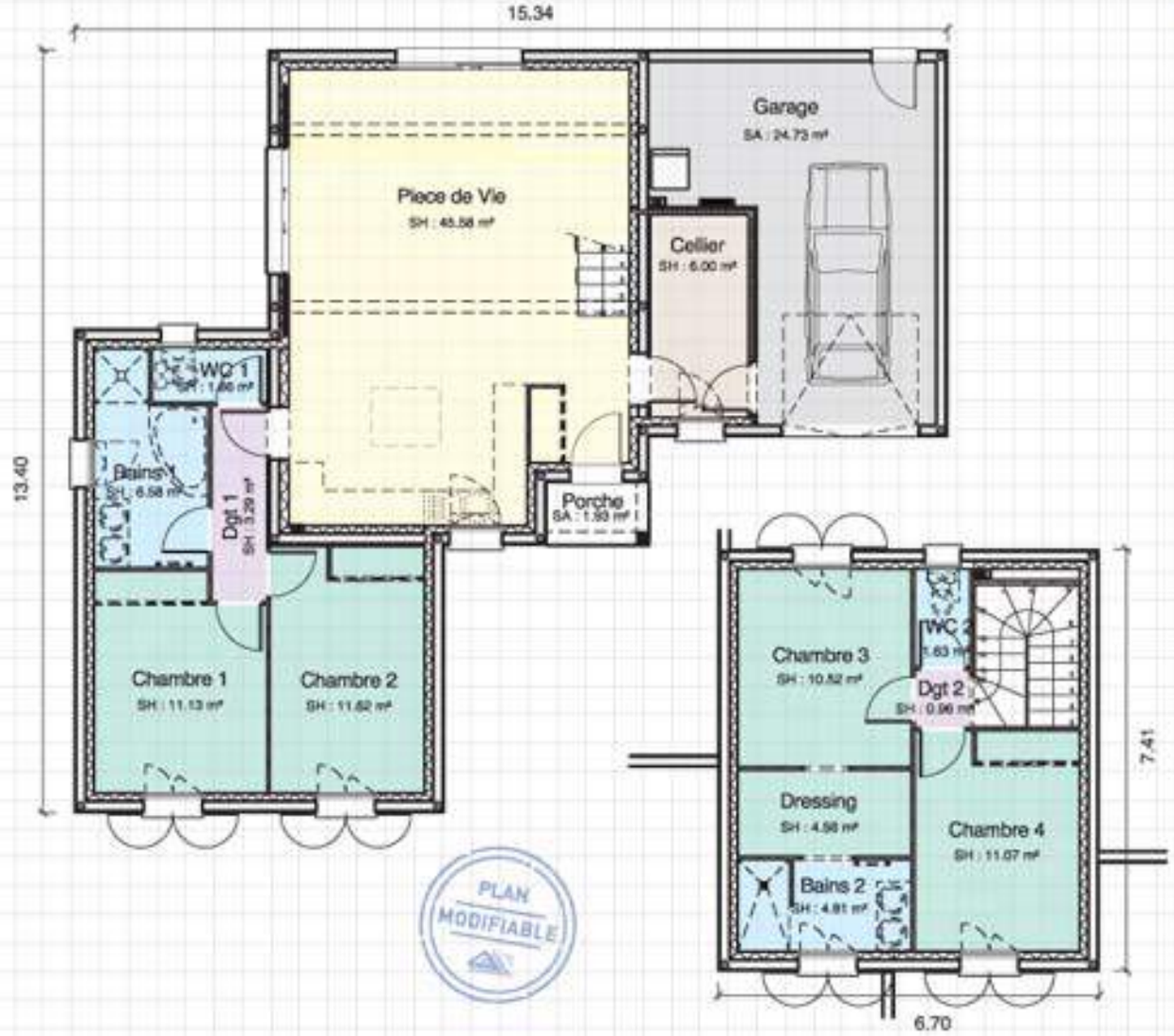
- Surface habitable ..... 112,57 m²
- Surface porche ..... 1,52 m²
- Surface garage ..... 21,05 m²

catalogueMT_2019.indd 32 21/03/2019 10:41



T_18

REFERENCE



- Surface habitable ..... 119,61 m²
- Surface garage ..... 24,73 m²
- Surface porche ..... 1,93 m²

catalogueMT_2019.indd 33 21/03/2019 10:41

T_19

REFERENCE





- Surface habitable ..... 123,39 m²
- Surface garage ..... 16,44 m²

catalogueMT_2019.indd 34 21/03/2019 10:41



T_20

REFERENCE



- Surface habitable ..... 126,36 m²
- Surface porche ..... 4,89 m²
- Surface garage ..... 35,79 m²

catalogueMT_2019.indd 35 21/03/2019 10:41

T_21

REFERENCE





Surface habitable ..... 129,76 m²	▸ Surface garage ..... 19,14 m²
Surface porche ..... 2,27 m²	

catalogueMT_2019.indd 36 21/03/2019 10:41



T_22

REFERENCE



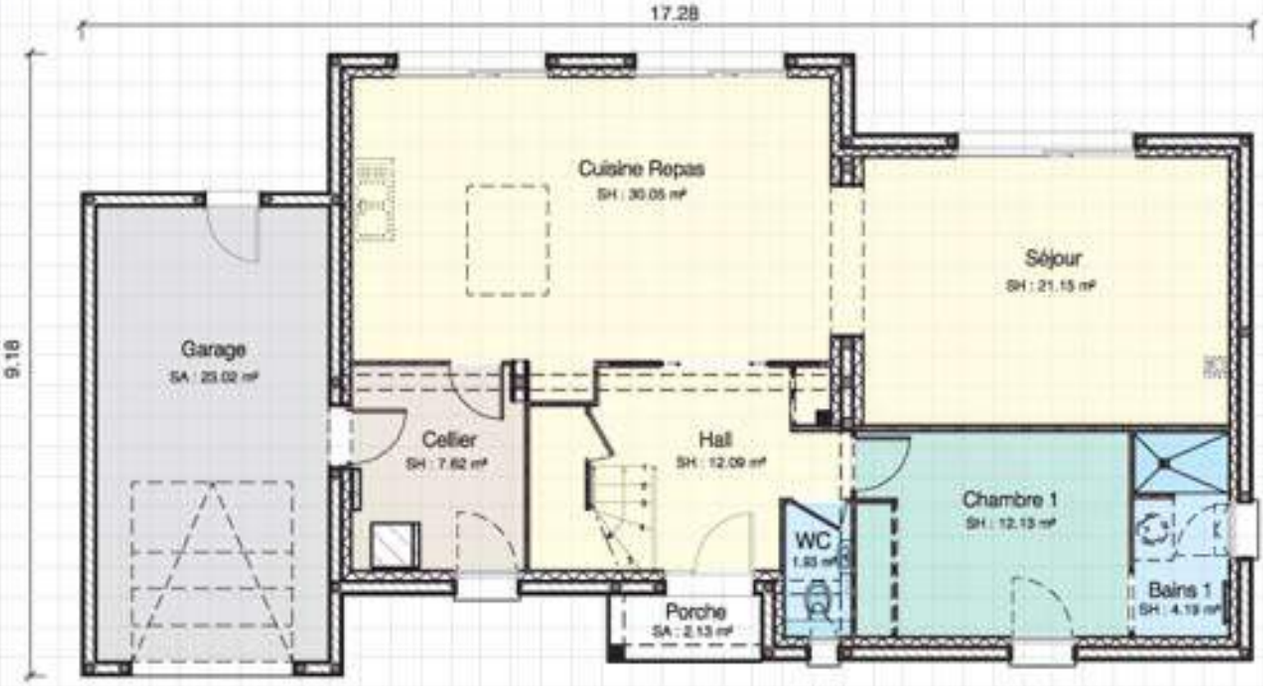
- Surface habitable ..... 130,58 m²
- Surface porche ..... 1,47 m²
- Surface garage ..... 21,09 m²

catalogueMT_2019.indd 37 21/03/2019 10:41

T_23

REFERENCE







PLAN MODIFIABLE

- Surface habitable ..... 134,83 m²
- Surface garage ..... 23,02 m²
- Surface porche ..... 2,13 m²

catalogueMT_2019.indd 38 21/03/2019 10:41



T_24

REFERENCE



- Surface habitable ..... 143,90 m²
- Surface garage ..... 25,85 m²
- Surface auvent ..... 15,82 m²
- Surface porche ..... 2,49 m²

catalogueMT_2019.indd 39 21/03/2019 10:41

T_25

REFERENCE





- Surface habitable ..... 143,97 m²
- Surface porche ..... 4,96 m²
- Surface garage ..... 23,83 m²
- Surface auvent ..... 12,82 m²
- Surface terrasse ..... 14,90 m²

catalogueMT_2019.indd 40 21/03/2019 10:41

MAISON CONTEMPORAINE

MODERNITÉ DES MATIÈRES,
PURETÉ DES LIGNES.



catalogueMT_2019.indd 41 21/03/2019 10:41

C_01

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

CONTEMPORAINE

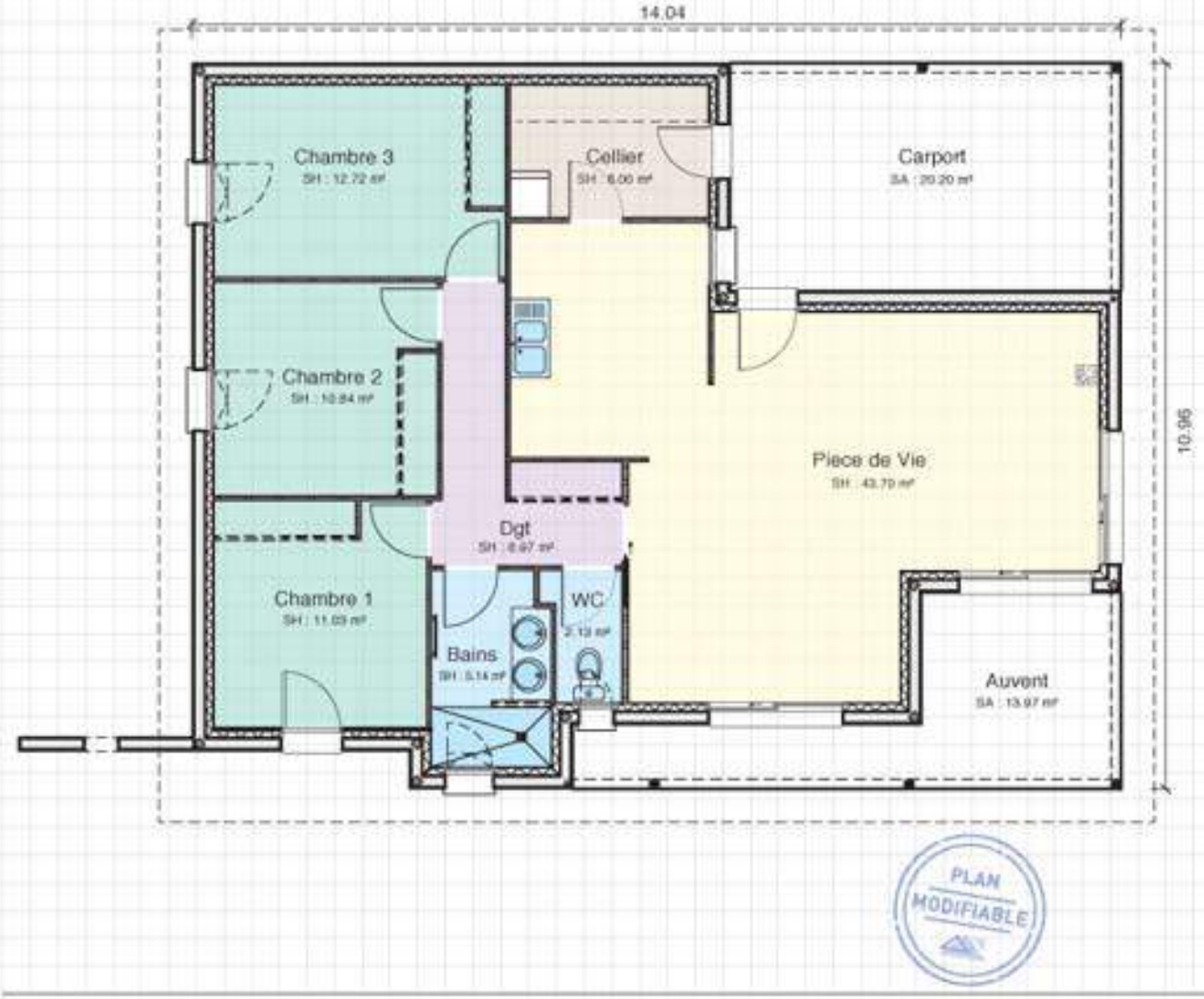
- Surface habitable ..... 97,66 m²
- Surface garage ..... 16,63 m²
- Surface porche ..... 4,46 m²

catalogueMT_2019.indd 42 21/03/2019 10:41



C_02

REFERENCE



CONTEMPORAINE

- Surface habitable ..... 98,53 m²
- Surface auvent ..... 13,97 m²
- Surface carport ..... 20,20 m²

catalogueMT_2019.indd 43 21/03/2019 10:41

C_03

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

CONTEMPORAINE

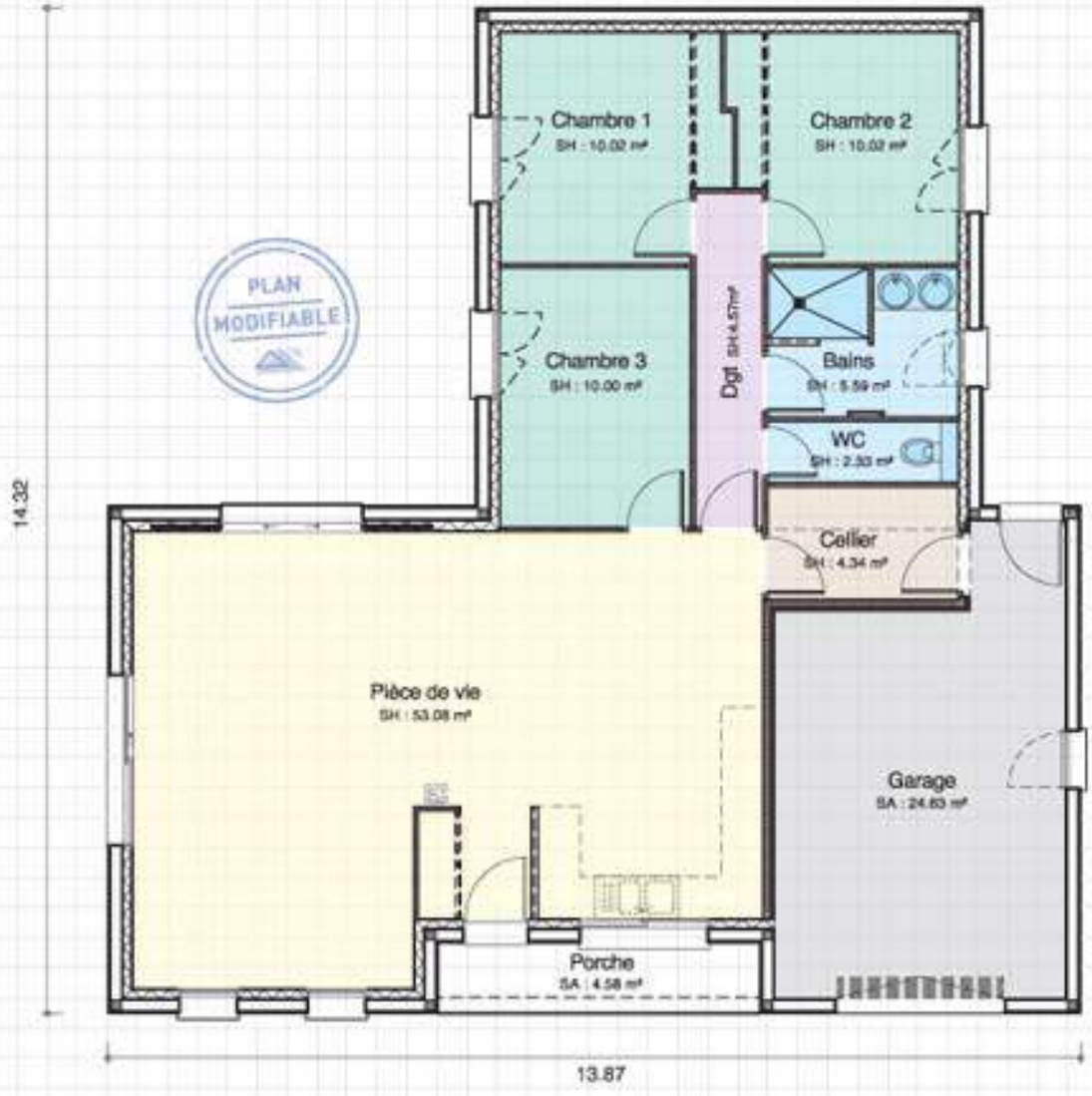
- Surface habitable ..... 98,73 m²
- Surface porche ..... 2,36 m²
- Surface garage ..... 25,01 m²

catalogueMT_2019.indd 44 21/03/2019 10:41



C_04

REFERENCE



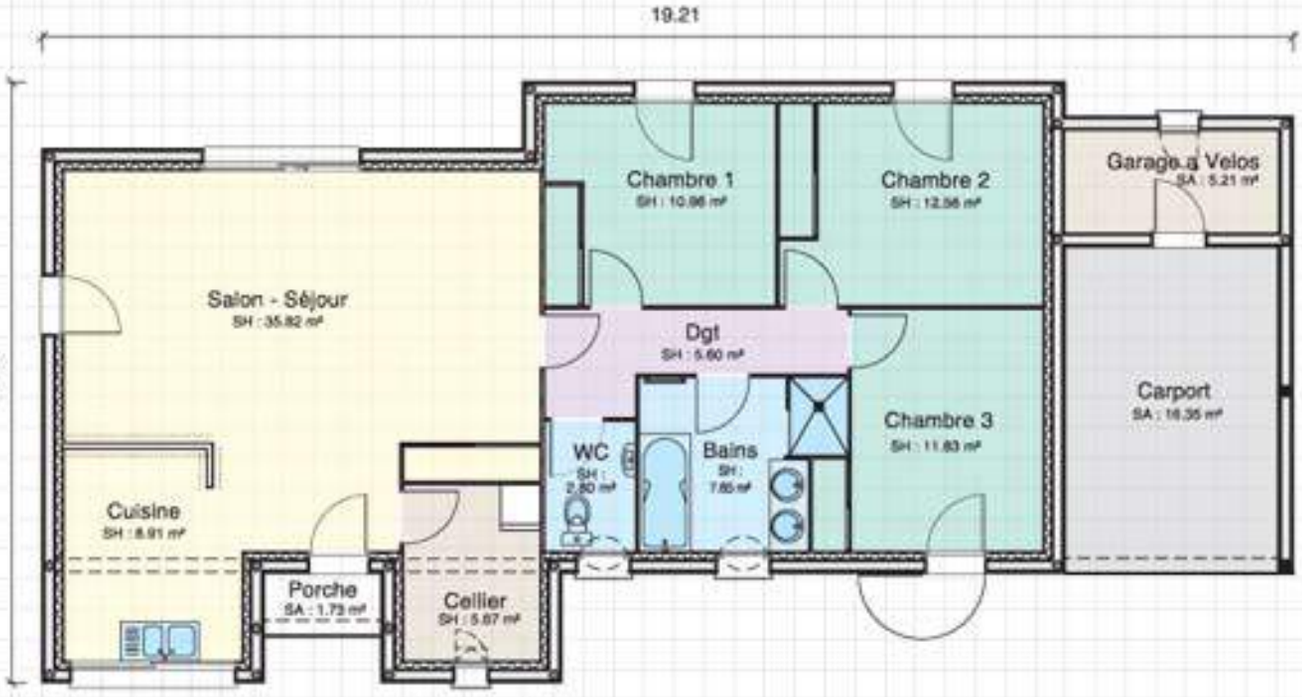
- Surface habitable ..... 99,95 m²
- Surface garage ..... 24,63 m²
- Surface porche ..... 4,58 m²

catalogueMT_2019.indd 45 21/03/2019 10:41

C_05

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

CONTEMPORAINE

▸ Surface habitable	101,80 m²	▸ Surface carport	16,35 m²
▸ Surface porche	1,73 m²	▸ Surface garage vélos	5,21 m²

catalogueMT_2019.indd 46 21/03/2019 10:41



C_06

REFERENCE

PLAN MODIFIABLE



CONTEMPORAINE

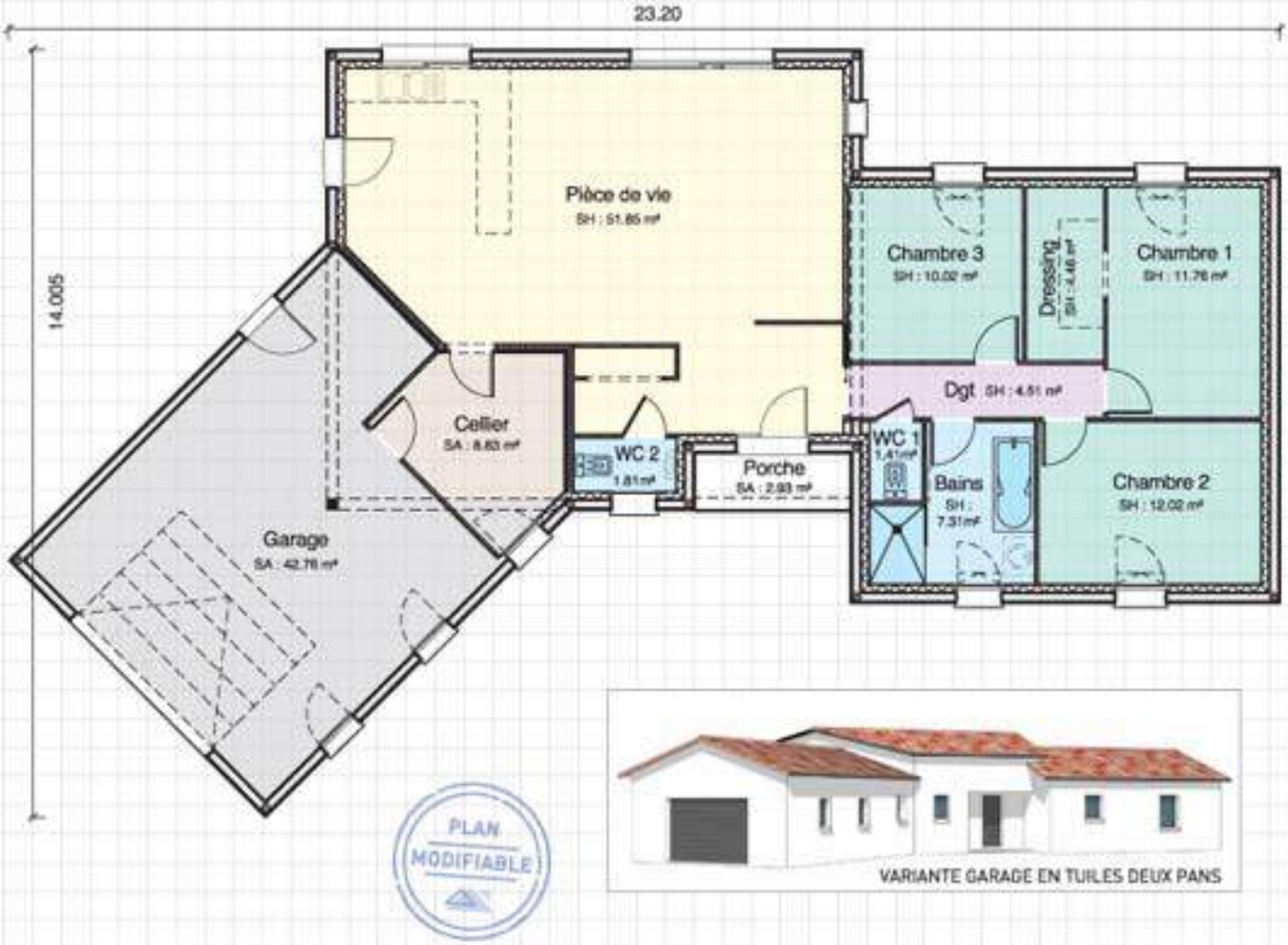
- Surface habitable ..... 103,09 m²
- Surface terrasse ..... 18,20 m²
- Surface garage ..... 17,00 m²
- Surface porche ..... 1,97 m²

catalogueMT_2019.indd 47 21/03/2019 10:41

C_07

REFERENCE





VARIANTE GARAGE EN TUILES DEUX PANS

CONTEMPORAINE

▸ Surface habitable	105,15 m²	▸ Surface porche	2,93 m²
▸ Surface garage	42,76 m²	▸ Surface cellier	8,83 m²

catalogueMT_2019.indd 48 21/03/2019 10:41



C_08

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE



VARIANTE TOITURE BAC ACIER

- Surface habitable ..... 109,58 m²
- Surface garage ..... 17,37 m²

catalogueMT_2019.indd 49 21/03/2019 10:41

C_09

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE



CONTEMPORAINE

▸ Surface habitable	117,05 m²	▸ Surface porche	5,42 m²
▸ Surface garage	23,62 m²	▸ Surface terrasse	19,32 m²

catalogueMT_2019.indd 50 21/03/2019 10:41



C_10

REFERENCE



Surface habitable	120,33 m²	Surface garage	34,50 m²
Surface porche	1,88 m²	Surface terrasse	42,34 m²

CONTEMPORAINE

catalogueMT_2019.indd 51 21/03/2019 10:41

C_11

REFERENCE





- Surface habitable ..... 122,99 m²
- Surface garage ..... 27,02 m²
- Surface porche ..... 1,82 m²

catalogueMT_2019.indd 52 21/03/2019 10:41

C_12

REFERENCE





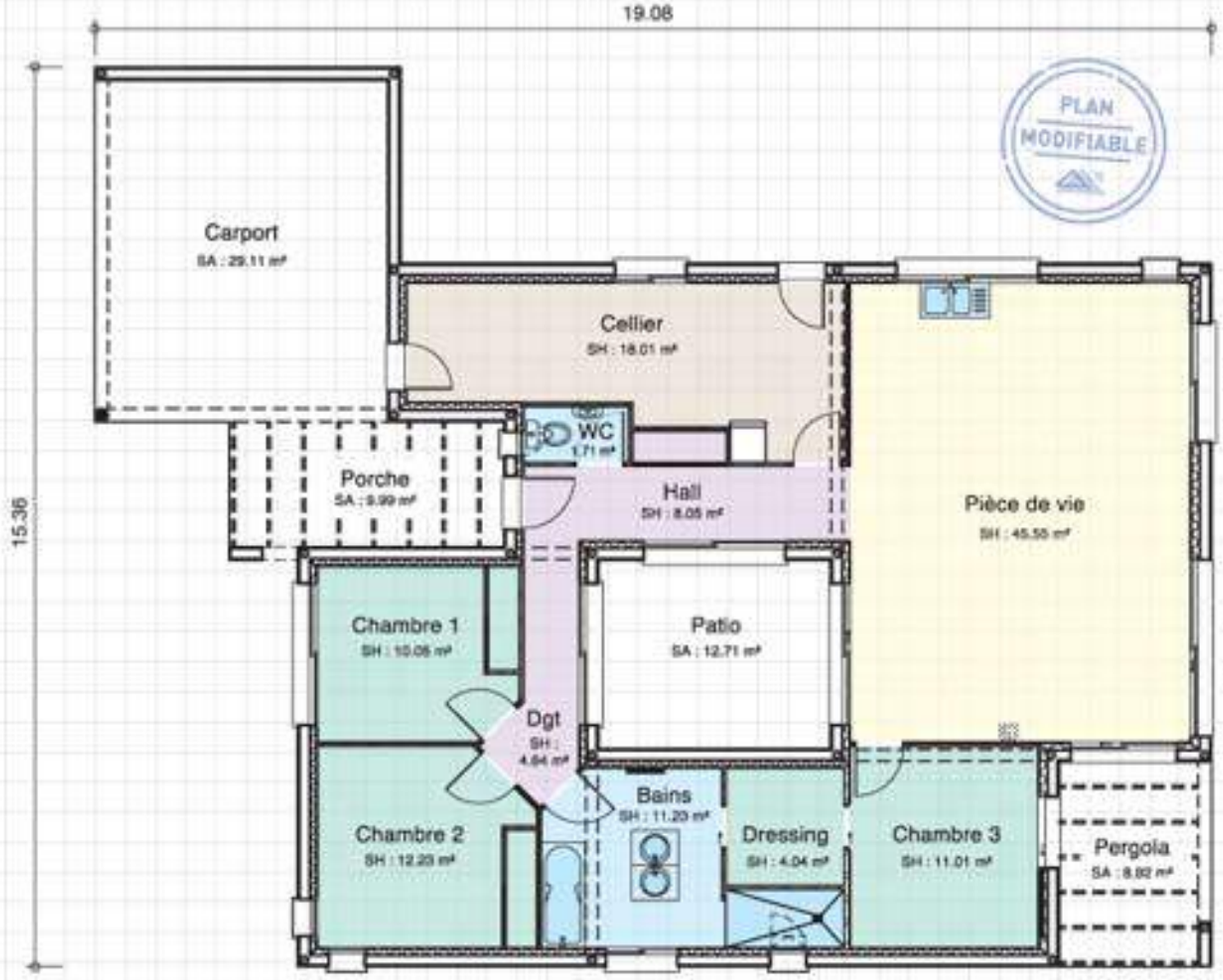
- Surface habitable ..... 123,91 m²
- Surface garage ..... 21,47 m²
- Surface porche ..... 2,60 m²

catalogueMT_2019.indd 53 21/03/2019 10:41

C_13

REFERENCE





- Surface habitable ..... 126,52 m²
- Surface porche ..... 9,99 m²
- Surface pergola ..... 8,92 m²
- Surface patio ..... 12,71 m²
- Surface carport ..... 29,11 m²

catalogueMT_2019.indd 54 21/03/2019 10:41



C_14

REFERENCE



- Surface habitable ..... 132,56 m²
- Surface atelier ..... 10,03 m²
- Surface carport ..... 29,11 m²

catalogueMT_2019.indd 55 21/03/2019 10:41

MAISON CONTEMPORAINE

C_15

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

CONTEMPORAINE

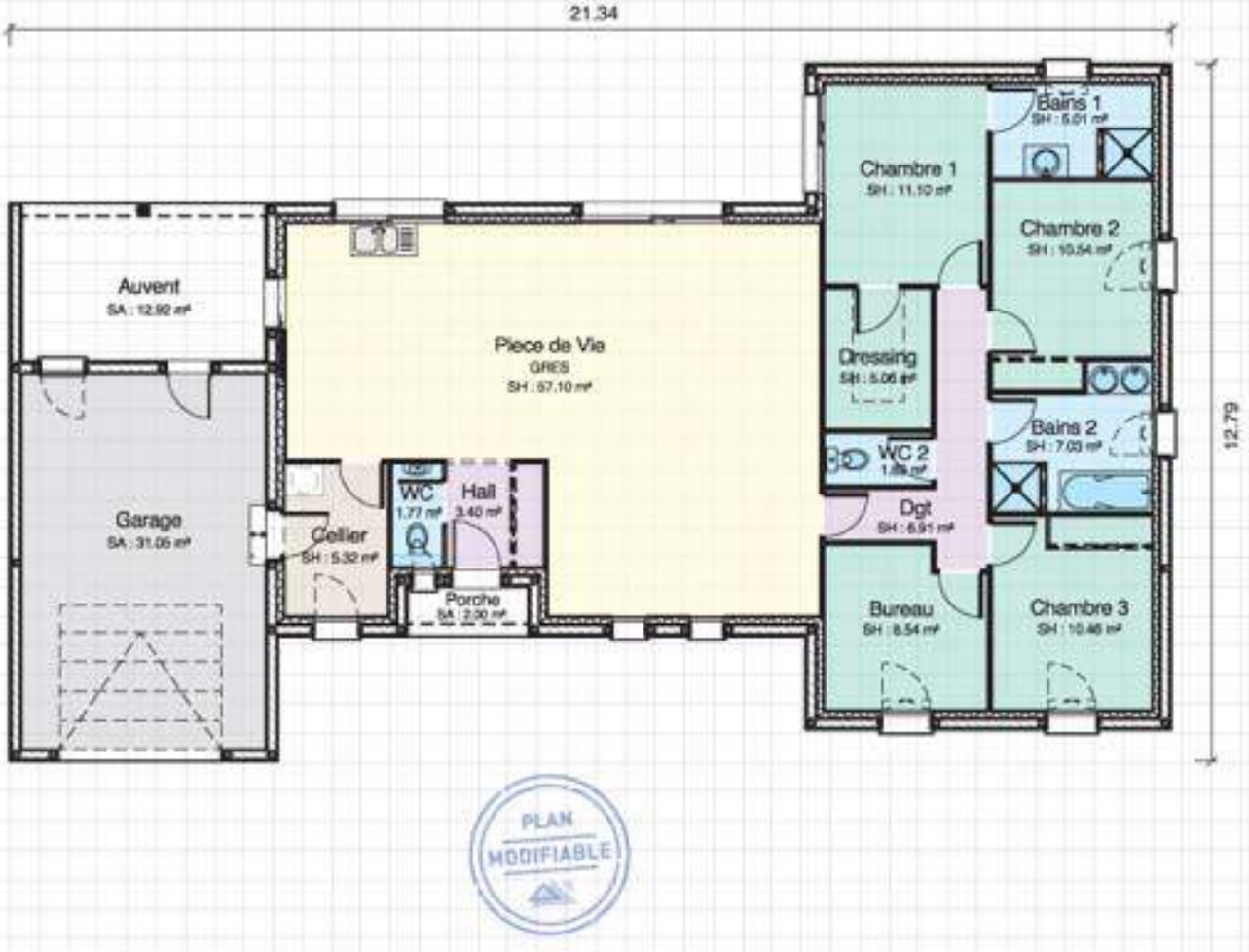
- Surface habitable ..... 133,69 m²
- Surface porche ..... 1,64 m²
- Surface garage ..... 19,47 m²

catalogueMT_2019.indd 56 21/03/2019 10:41



C_16

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE

CONTEMPORAINE

▸ Surface habitable	134,13 m²	▸ Surface auvent	12,92 m²
▸ Surface garage	31,05 m²	▸ Surface porche	2,00 m²

catalogueMT_2019.indd 57 21/03/2019 10:41

C_17

REFERENCE





- Surface habitable ..... 135,58 m²
- Surface garage ..... 42,01 m²
- Surface atelier ..... 8,39 m²

catalogueMT_2019.indd 58 21/03/2019 10:41

C_18

REFERENCE



VERSION TOITURE TERRASSE



VERSION COUVERTURE TUILES

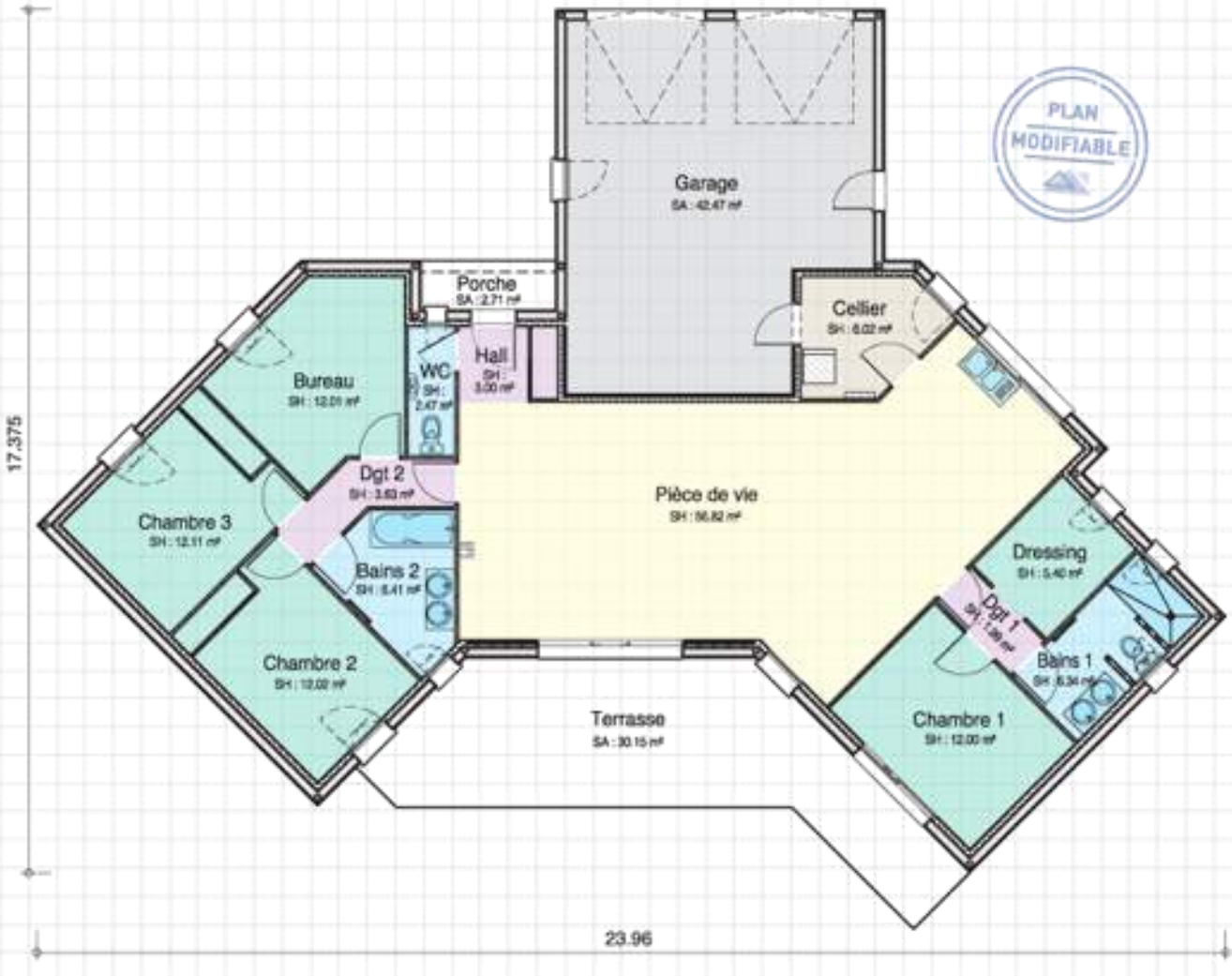
- Surface habitable ..... 140,03 m²
- Surface garage ..... 21,19 m²
- Surface porche ..... 3,43 m²

catalogueMT_2019.indd 59 21/03/2019 10:41

C_19

REFERENCE





CONTEMPORAINE

Surface habitable	140,22 m²	Surface garage	42,47 m²
Surface terrasse	30,15 m²	Surface porche	2,71 m²

catalogueMT_2019.indd 60 21/03/2019 10:41



C_20

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE

- Surface habitable ..... 144,55 m²
- Surface carport ..... 31,41 m²
- Surface porche ..... 1,87 m²

catalogueMT_2019.indd 61 21/03/2019 10:41

C_21

REFERENCE





- Surface habitable ..... 149,39 m²
- Surface porche ..... 1,50 m²
- Surface garage ..... 23,57 m²
- Surface carport ..... 18,28 m²

catalogueMT_2019.indd 62 21/03/2019 10:41



C_22

REFERENCE



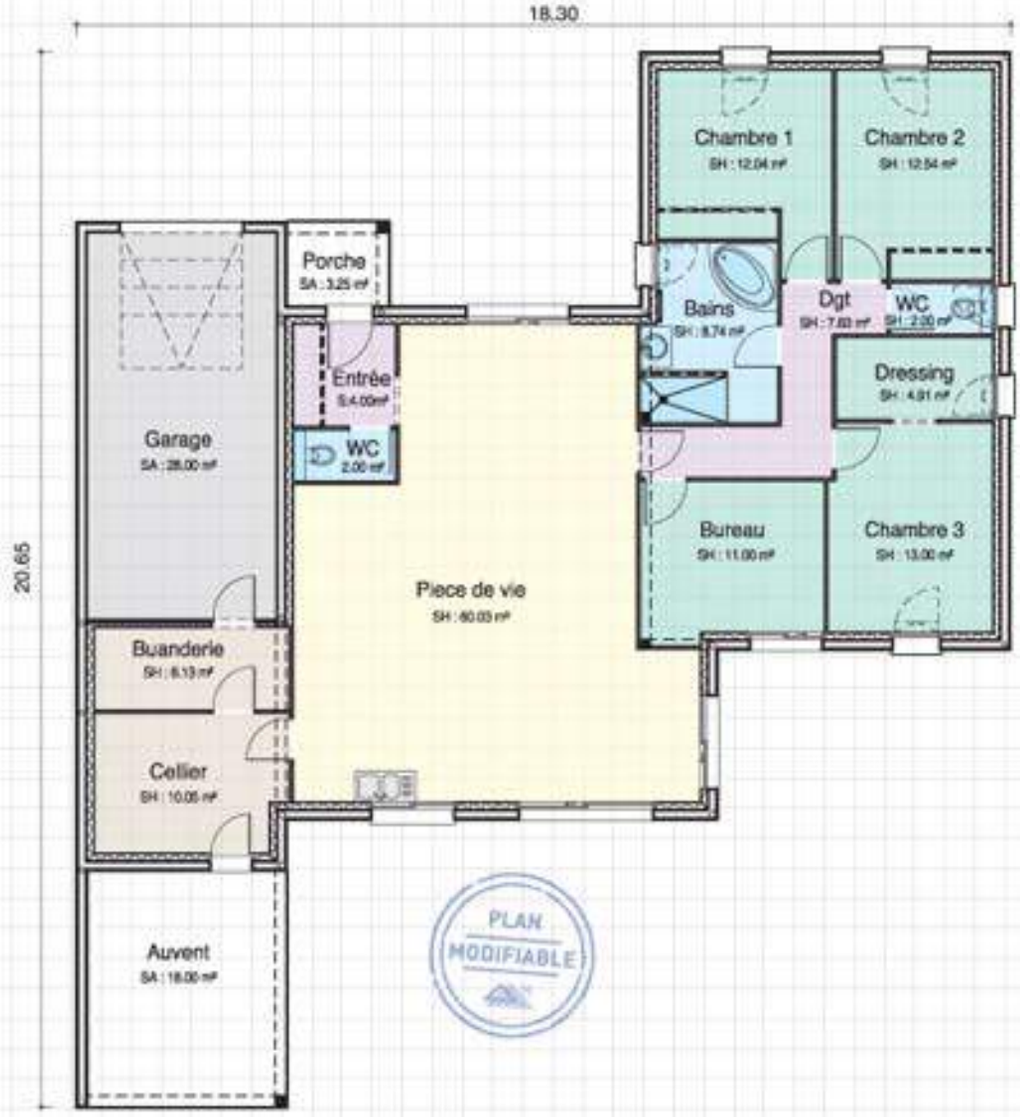
- Surface habitable ..... 151,27 m²
- Surface terrasse..... 17,40 m²
- Surface auvent ..... 13,74 m²

catalogueMT_2019.indd 63 21/03/2019 10:41

C_23

REFERENCE





- Surface habitable ..... 154,07 m²
- Surface garage ..... 28,00 m²
- Surface auvent: ..... 18,00 m²
- Surface porche ..... 3,25 m²

catalogueMT_2019.indd 64 21/03/2019 10:41

MAISON BOIS

ESPRIT CHARME
ET BIEN-ÊTRE.



catalogueMT_2019.indd 65 21/03/2019 10:41

B_01

REFERENCE





PLAN MODIFIABLE

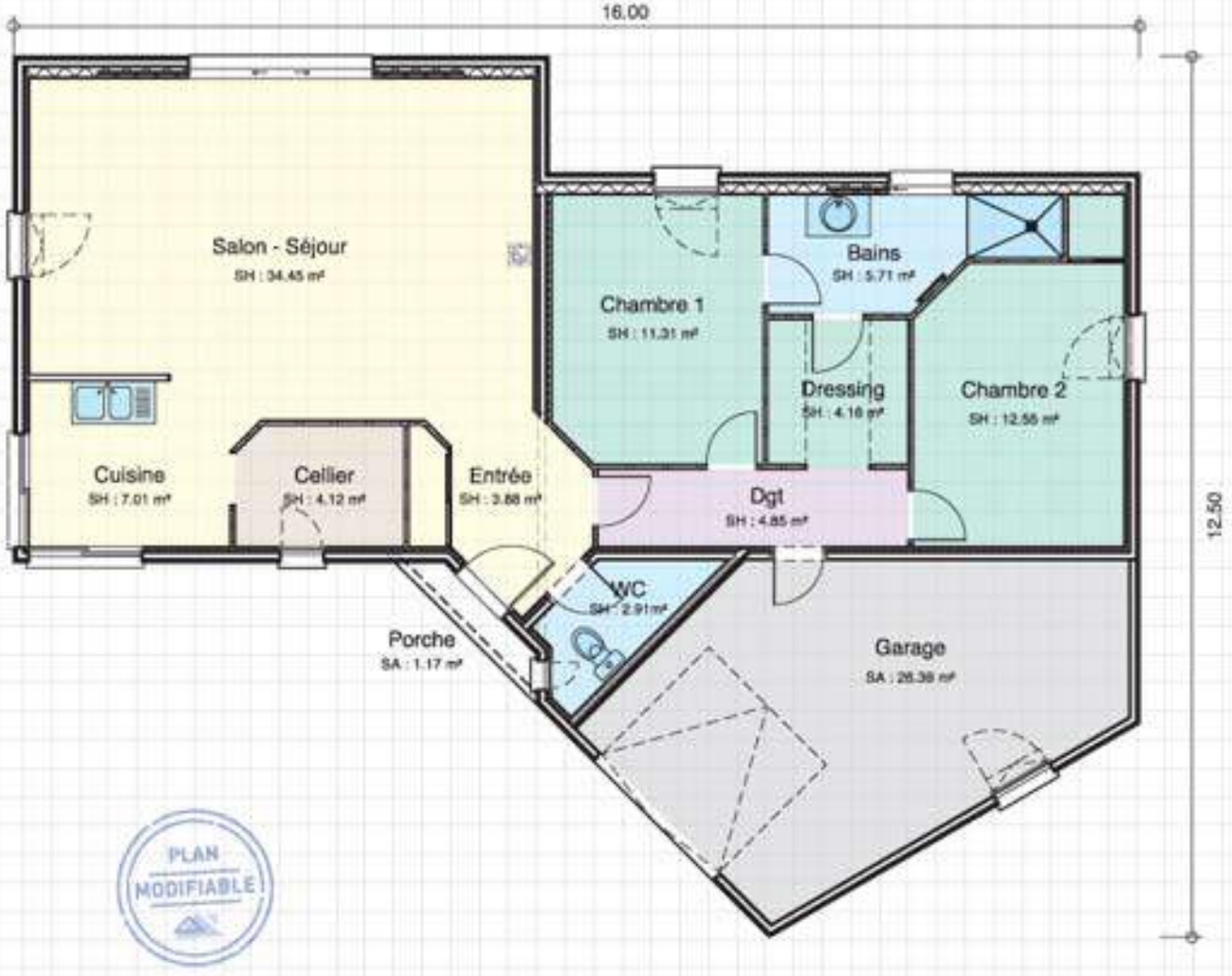
BOIS

- Surface habitable ..... 87,00 m²
- Surface porche ..... 1,98 m²



B_02

REFERENCE



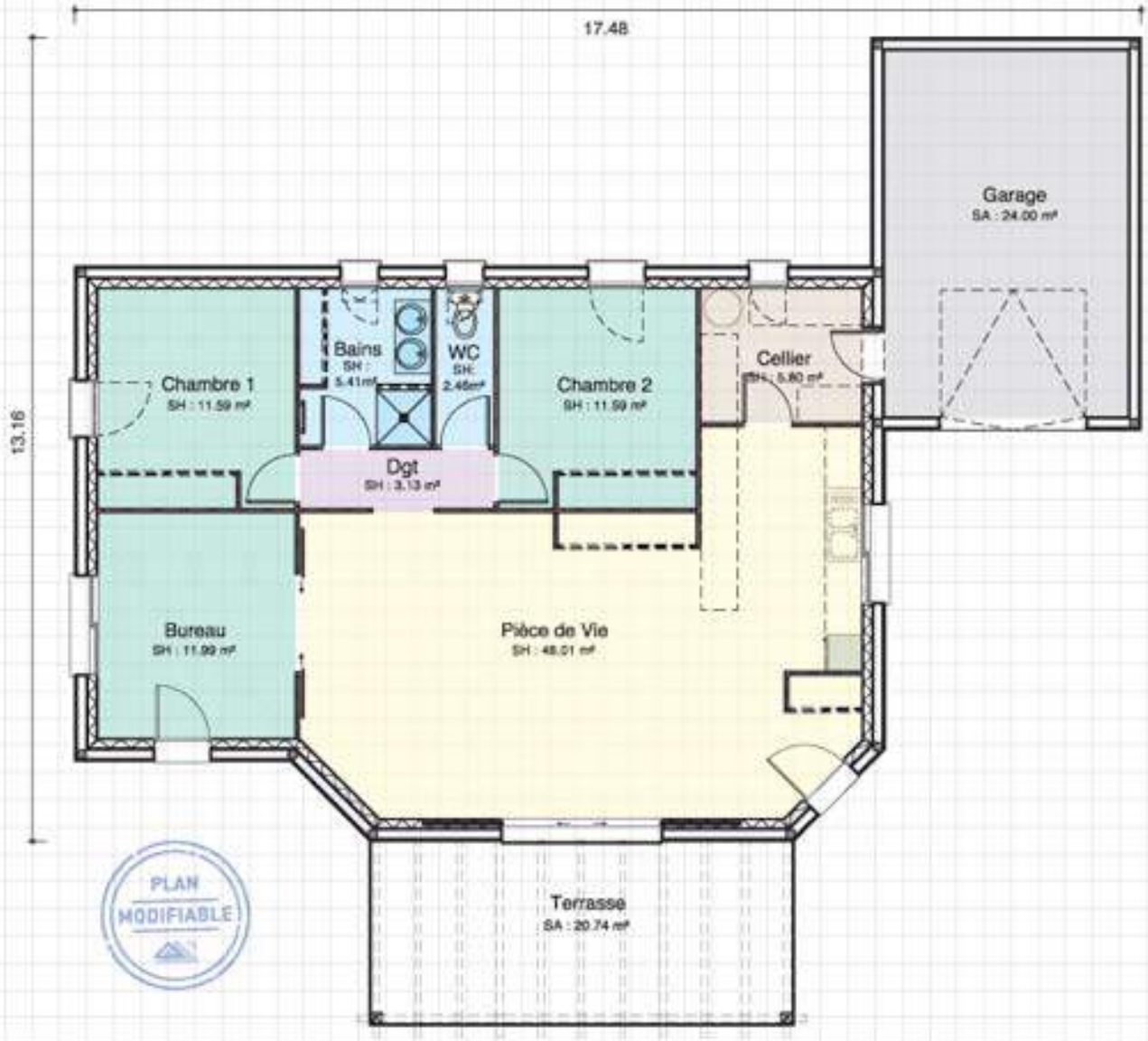
- Surface habitable ..... 90,95 m²
- Surface porche ..... 1,17 m²
- Surface garage ..... 26,39 m²

catalogueMT_2019.indd 67 21/03/2019 10:41

B_03

REFERENCE





- Surface habitable ..... 99,98 m²
- Surface garage ..... 24,00 m²
- Surface terrasse ..... 20,74 m²

BOIS

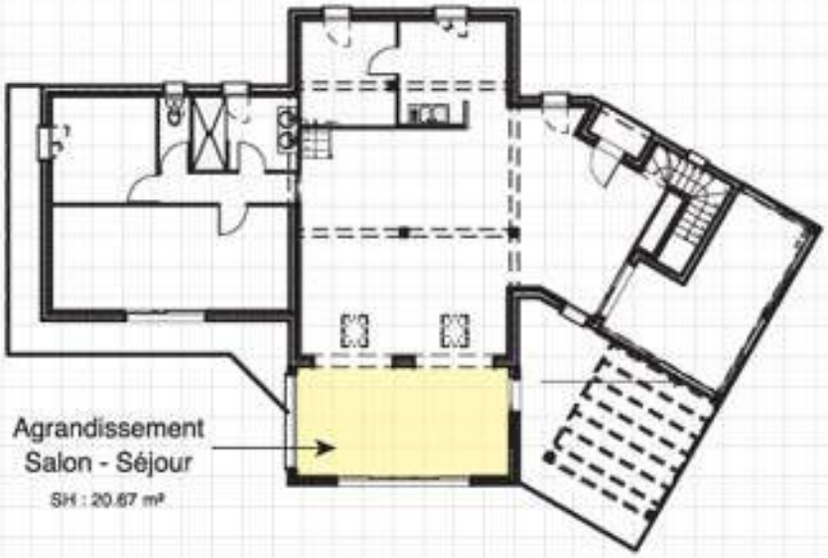
catalogueMT_2019.indd 68 21/03/2019 10:42

EXTENSION - AGRANDISSEMENT

B_04

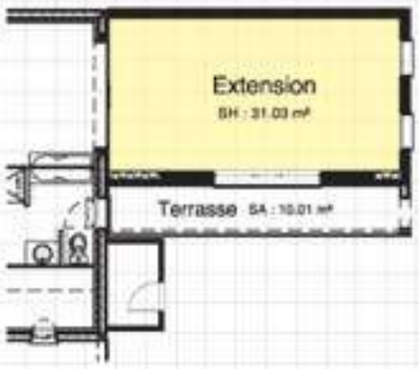
REFERENCE





EXTENSION - AGRANDISSEMENT





catalogueMT_2019.indd 69 21/03/2019 10:42

B_05

REFERENCE







- Surface habitable ..... 114,75 m²
- Surface carport ..... 19,95 m²
- Surface porche ..... 1,88 m²

catalogueMT_2019.indd 70 21/03/2019 10:42



B_06

REFERENCE



- Surface habitable ..... 124,26 m²
- Surface auvent ..... 14,84 m²
- Surface porche ..... 1,05 m²
- Surface carport ..... 18,57 m²

catalogueMT_2019.indd 71 21/03/2019 10:42

B_07

REFERENCE



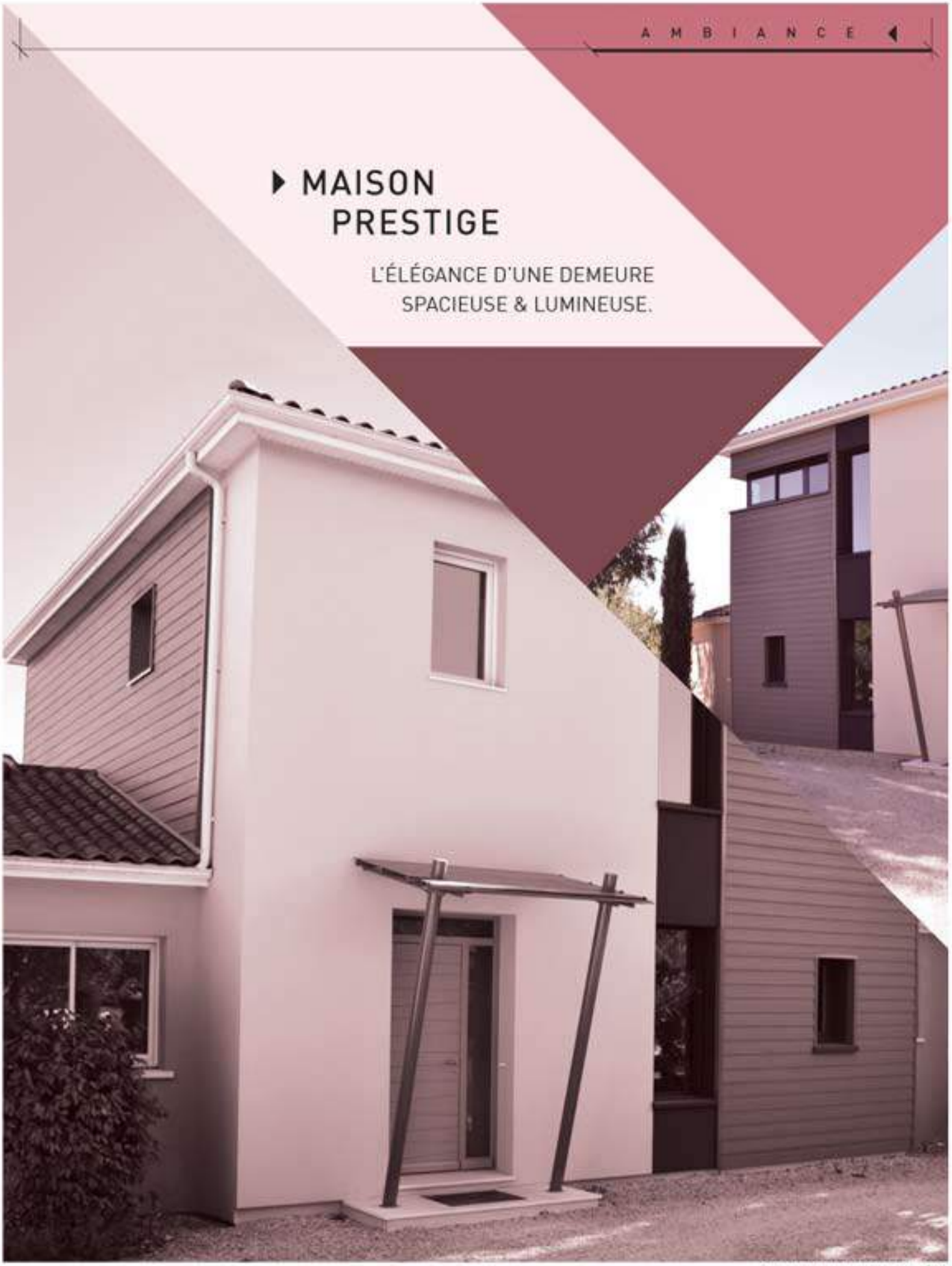


- Surface habitable ..... 135,51 m²
- Surface garage ..... 19,45 m²
- Surface carport ..... 20,31 m²

catalogueMT_2019.indd 72 21/03/2019 10:42

MAISON PRESTIGE

L'ÉLÉGANCE D'UNE DEMEURE
SPACIEUSE & LUMINEUSE.



catalogueMT_2019.indd 73 21/03/2019 10:42

P_01

REFERENCE



PLAN ETAGE



PLAN MODIFIABLE

PLAN SOUS-SOL





- Surface habitable ..... 130,18 m²
- Surface porche ..... 4,45 m²
- Surface garage ..... 55,04 m²
- Surface auvent ..... 38,47 m²
- Surface balcon ..... 9,00 m²

PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 74 21/03/2019 10:42

P_02

REFERENCE



PLAN MODIFIABLE



- Surface habitable ..... 148,58 m²
- Surface terrasse..... 51,02 m²
- Surface veranda ..... 15,92 m²

PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 75 21/03/2019 10:42

P_03

REFERENCE





- Surface habitable ..... 151,66 m²
- Surface garage ..... 37,77 m²
- Surface porche ..... 2,25 m²

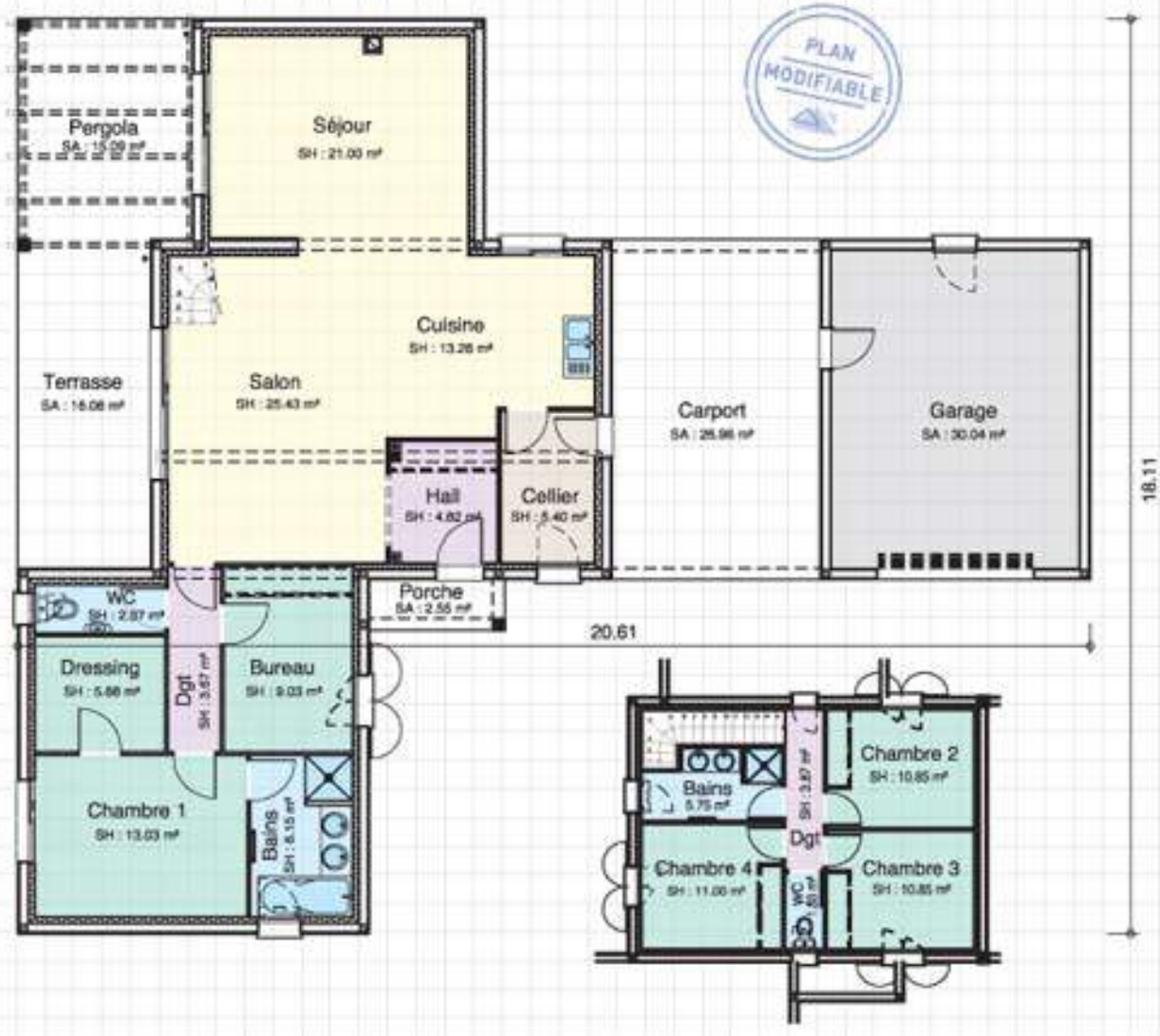
PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 76 21/03/2019 10:42



P_04

REFERENCE



▸ Surface habitable	154,01 m²	▸ Surface porche	2,55 m²
▸ Surface garage	30,04 m²	▸ Surface carport	26,96 m²
▸ Surface terrasse	16,08 m²	▸ Surface pergola	15,09 m²

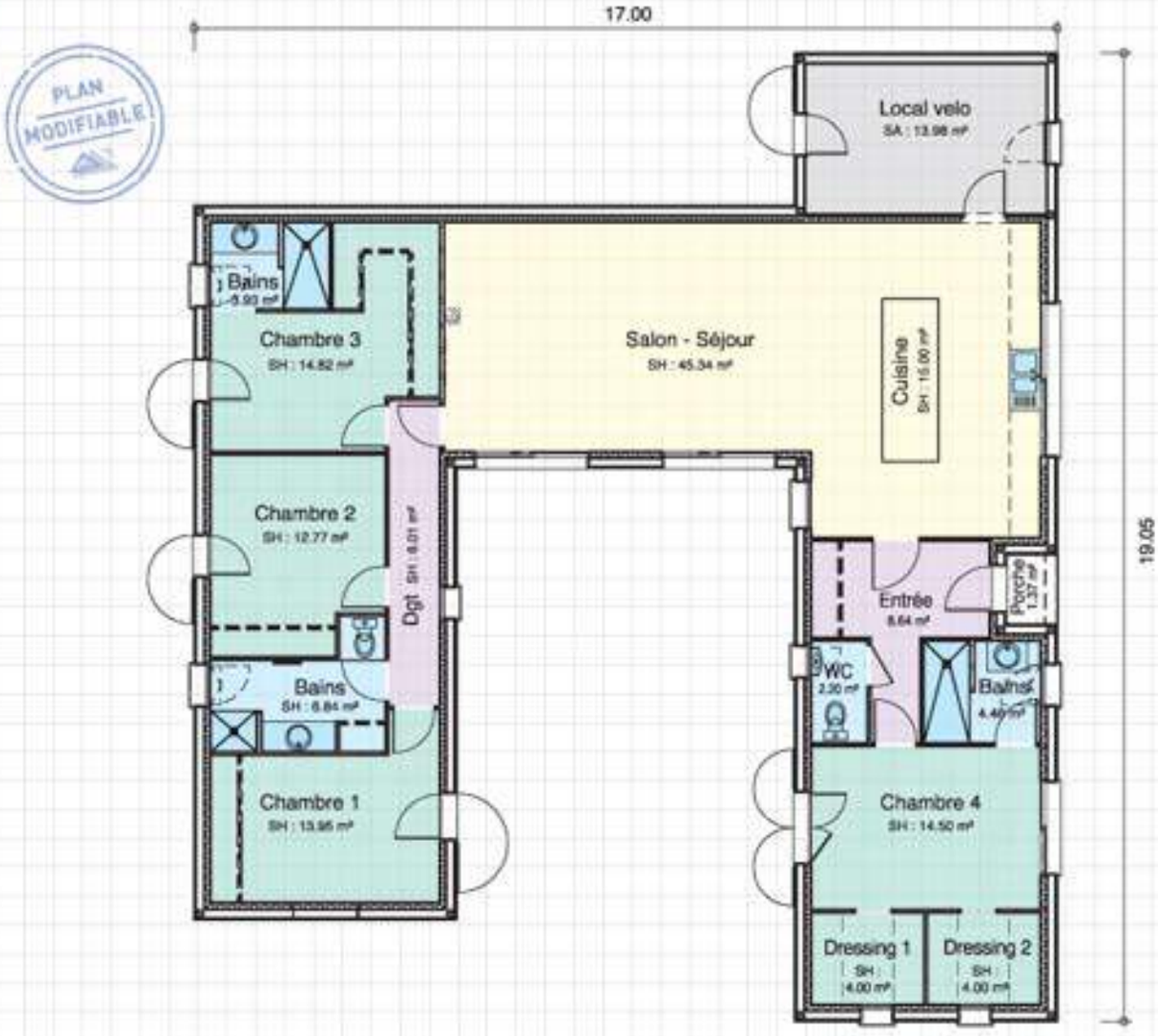
PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 77 21/03/2019 10:42

P_05

REFERENCE





- Surface habitable ..... 156,48 m²
- Surface porche ..... 1,37 m²
- Surface local à vélos ..... 13,98 m²

PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 78 21/03/2019 10:42



P_06

REFERENCE



- Surface habitable ..... 163,71 m²
- Surface porche ..... 2,23 m²
- Surface garage ..... 40,12 m²
- Surface carport ..... 29,00 m²

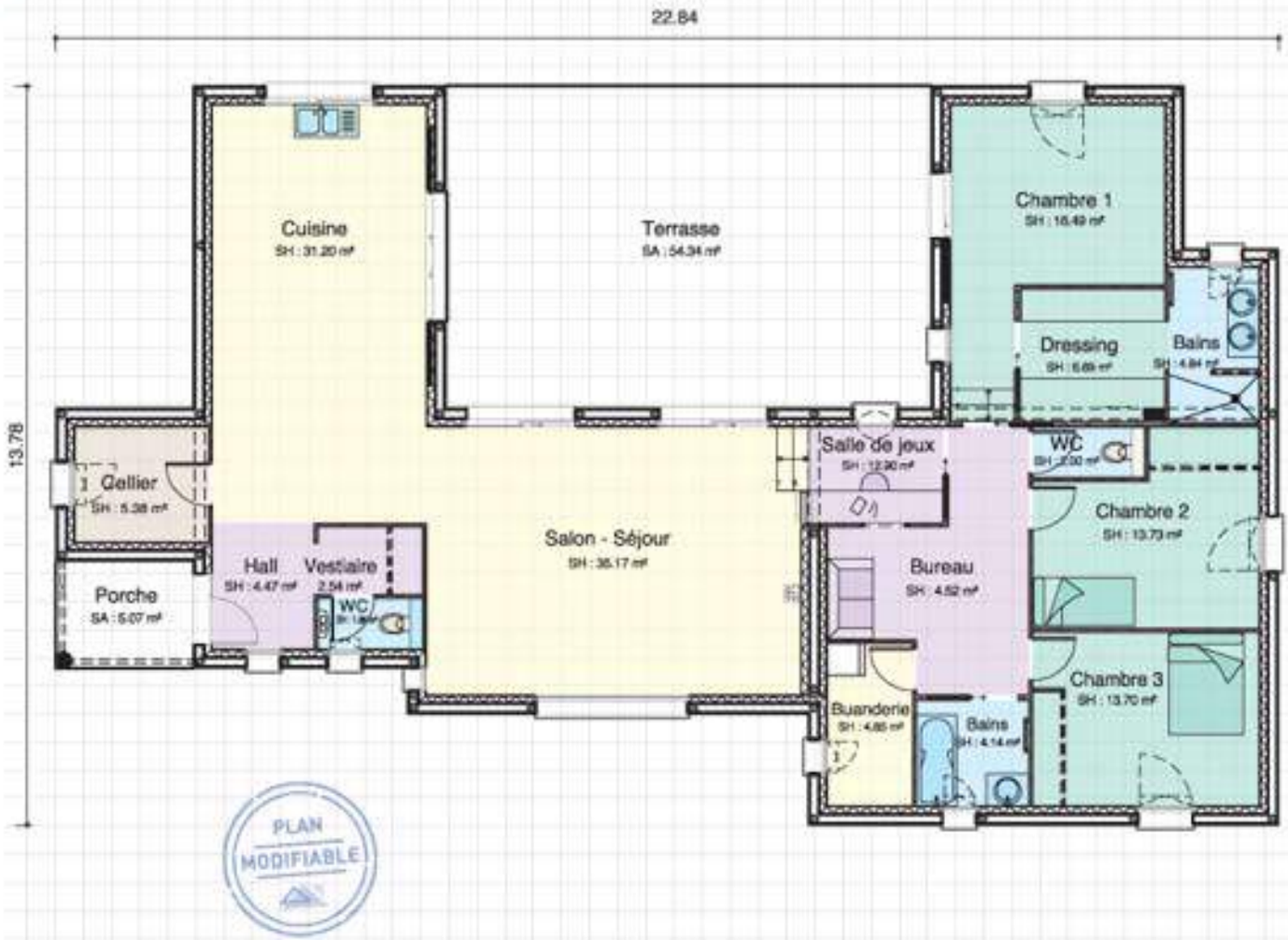
PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 79 21/03/2019 10:42

P_07

REFERENCE





PRESTIGE

- Surface habitable ..... 164,48 m²
- Surface terrasse ..... 54,34 m²
- Surface porche ..... 5,07 m²

catalogueMT_2019.indd 80 21/03/2019 10:42



P_08

REFERENCE



- Surface habitable ..... 171,88 m²
- Surface garage ..... 20,01 m²
- Surface auvent ..... 14,00 m²
- Surface carport ..... 38,02 m²
- Surface porche ..... 2,26 m²

PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 81 21/03/2019 10:42

REFERENCE

P_09





PRESTIGE

▸ Surface habitable	182,96 m²	▸ Surface auvent	25,12 m²
▸ Surface garage	44,16 m²	▸ Surface porche	4,95 m²

catalogueMT_2019.indd 82 21/03/2019 10:42



P_10

REFERENCE



- Surface habitable ..... 190,87 m²
- Surface garage ..... 38,71 m²
- Surface porche ..... 1,83 m²

PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 83 21/03/2019 10:42

P_11

REFERENCE





PRESTIGE

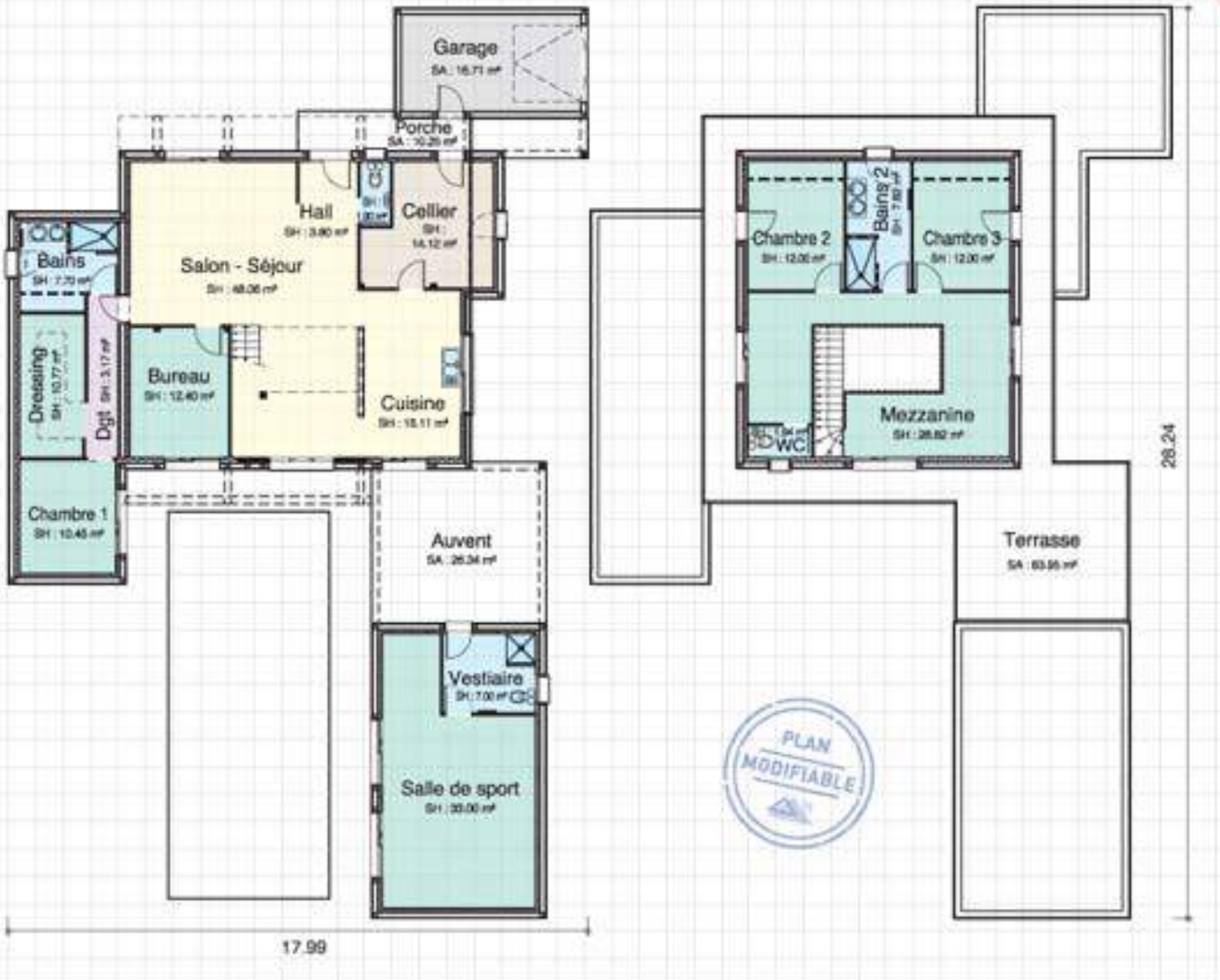
Surface habitable	192,74 m²	Surface local tech	8,89 m²
Surface cave	7,81 m²	Surface auvent	16,30 m²
Surface garage	44,07 m²	Surface porche	1,88 m²

catalogueMT_2019.indd 84 21/03/2019 10:42



P_12

REFERENCE



- Surface habitable ..... 231,06 m²
- Surface garage ..... 16,71 m²
- Surface auvent ..... 26,34 m²
- Surface porche ..... 10,25 m²
- Surface terrasse ..... 63,95 m²

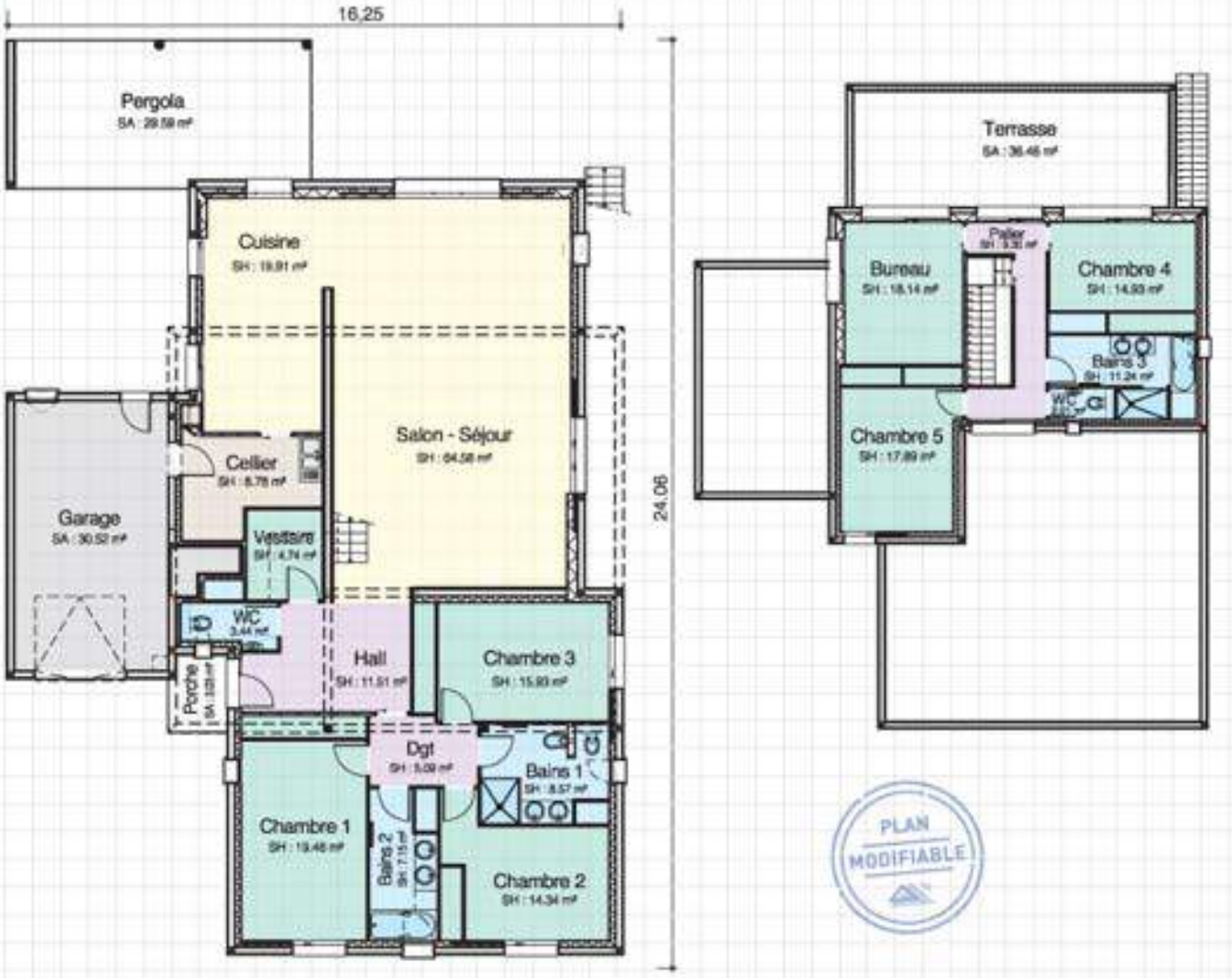
PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 85 21/03/2019 10:42

P_13

REFERENCE





- Surface habitable ..... 257,01 m²
- Surface garage ..... 30,52 m²
- Surface porche ..... 3,03 m²
- Surface terrasse ..... 36,46 m²
- Surface pergola ..... 29,59 m²

PRESTIGE

catalogueMT_2019.indd 86 21/03/2019 10:42

NOTICE D'INFORMATION

RELATIVE AU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE AVEC FOURNITURE DU PLAN.

Cette notice est destinée à vous informer de vos droits et obligations, en application de la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990 relative au contrat de construction d'une maison individuelle.

Elle est établie conformément au modèle agréé par les ministres chargés de la construction et de la consommation par arrêté du 28 novembre 1991.

catalogueMT_2019.indd 87 21/03/2019 10:42

1 VOUS VENEZ DE SIGNER UN CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Vous avez dix jours pour réfléchir et, éventuellement, revenir sur votre engagement, profitez de ce délai pour être bien sûr de votre projet. Ce délai légal de dix jours court à compter de la réception du contrat et de la présente notice par lettre recommandée avec accusé de réception. Utilisez le délai pour procéder à un inventaire complet du contrat ainsi que de ses annexes.

À la suite de cet examen, vous pourrez :

- soit confirmer votre choix : dans ce cas, vous n'avez rien à faire ;
- soit exercer votre droit de rétraction : dans ce cas, vous adressez une lettre recommandée avec accusé de réception au constructeur pour l'en informer.

1.1 Maîtrisez-vous bien votre projet ?

Assurez-vous de la constructibilité du terrain, des dispositions d'urbanisme à respecter, des prévisions d'équipements publics (voirie et réseaux notamment), des servitudes publiques pouvant exister. Consultez à cet effet la mairie ou la direction départementale de l'équipement. Revoyez bien vos possibilités de financement : votre engagement financier va s'étaler sur de longues années si vous avez recours à l'emprunt. Êtes-vous sûr qu'il est compatible avec l'évolution prévisible de vos ressources ?
N'hésitez pas à demander un conseil pour vous aider à établir votre plan de financement.

1.2 Votre contrat précise vos engagements et ceux du constructeur

Il doit comporter des mentions obligatoires. Parmi celles-ci, votre attention est appelée plus particulièrement sur les points suivants : la désignation du terrain destiné à l'implantation de la construction et la mention de vos droits sur ce terrain. Si vous êtes seulement titulaire d'une promesse de vente sur un terrain désigné au contrat, vous devez présenter la justification de vos droits définitifs sur ce terrain (droit de propriété ou droit de construire) :

Le coût total du bâtiment précisant :

- le prix convenu qui est forfaitaire et définitif ;
- le montant des travaux dont vous vous réservez l'exécution ;
- les modalités de règlement du prix en fonction de l'état d'avancement des travaux ;
- l'indication de la possibilité de vous faire assister par un professionnel du bâtiment au moment de la réception ;
- la justification de la garantie de remboursement (1) si le contrat la prévoit ;
- la consistance et les caractéristiques techniques du bâtiment ;
- la date d'ouverture du chantier, le délai d'exécution des travaux et le montant des pénalités prévues en cas de retard de livraison.

Avant le début des travaux, devront être obtenues les pièces suivantes :

- le permis de construire,
- l'accord de votre banquier sur les prêts ;
- l'assurance de dommages-ouvrage ;
- l'attestation de la garantie de livraison (2)

Au cas où ces dernières pièces ne seraient pas fournies dans le délai fixé, le contrat sera considéré comme n'ayant jamais existé. Vous pourrez alors récupérer les fonds versés sans retenue ni pénalité. Attention : le fait de ne pas rechercher volontairement les pièces que vous vous êtes engagés à annexer au contrat (par exemple, accord sur les prêts, justification des droits sur le terrain) peut engager votre responsabilité et autoriser le constructeur à vous réclamer des dommages et intérêts.
De même, une faute du constructeur dans l'exécution de ses obligations peut être sanctionnée par le juge.

Que recouvre le prix convenu ?
Le prix convenu comprend notamment : le coût du plan, les travaux d'adaptation au sol, la rémunération du constructeur, le coût des garanties de livraison et de remboursement et le coût des travaux réalisés par le constructeur, toutes taxes comprises, qui sont à sa charge. Ce prix peut être révisé dans les conditions prévues au contrat. Il exclut les taxes et participations d'urbanisme qui peuvent vous être directement réclamées par les collectivités locales. Demandez à la mairie de vous donner des informations à ce sujet.

1.3 Quelles sont les garanties dont vous bénéficiez, jusqu'à réception des travaux ?

1.3.1 Avant l'ouverture du chantier

Maison Tradition n'a pas demandé cette garantie car vous ne versez aucun acompte avant le démarrage de votre maison.
Lorsque vous avez signé votre contrat, le constructeur peut vous réclamer un dépôt de garantie qui ne dépassera pas 3% du prix convenu. Cette somme est consignée jusqu'au démarrage des travaux, sur un compte spécial ouvert à votre nom. Toutefois, votre constructeur peut avoir souscrit une garantie de remboursement des sommes versées depuis la signature du contrat jusqu'au démarrage des travaux. Cette garantie est délivrée par un établissement de crédit ou d'assurance.

catalogueMT_2019.indd 88 21/03/2019 10:42

Dans ce cas, votre constructeur peut vous demander de lui verser jusqu'à 5% du prix convenu à la signature du contrat et 5% à la délivrance du permis de construire.
Demandez la justification de cette garantie de remboursement avant de verser lesdites sommes.
Dans l'un ou dans l'autre cas, ces sommes doivent être restituées si les travaux ne sont pas commencés à la date prévue au contrat.

1.3.2 Après l'ouverture du chantier

Vous bénéficiez de la garantie de livraison à prix et délais convenus, instituée par la loi. Cette garantie est délivrée par l'établissement de crédit ou d'assurance dont le nom figure sur l'attestation délivrée par votre constructeur. Elle a pour objet de vous couvrir, à compter de la date d'ouverture du chantier, contre les risques d'inexécutions ou de mauvaise exécution des travaux prévus aux prix et délais mentionnés dans votre contrat. Cette garantie peut être assortie d'une franchise.
En cas de défaillance de votre constructeur, adressez-vous à cet établissement qui est tenu de désigner, si nécessaire, un autre constructeur ou entrepreneur pour achever la maison.

2 LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DE VOTRE MAISON

2.1 Comment payer les travaux ?

2.1.1 Le principe

Le paiement des travaux est échelonné au fur et à mesure de leur avancement. La loi vous interdit d'autoriser le constructeur à percevoir par avance, le ou les prêts que vous aurez obtenus.

2.1.2 Les modalités

Vérifiez au moment ou des fonds vous seront réclamés qu'ils correspondent à l'échelonnement prévu au contrat, dont le pourcentage maximum du prix convenu doit être le suivant :

- 15% à l'ouverture du chantier, y compris les sommes versées avant cette ouverture,
- 25% à l'achèvement des fondations,
- 40% à l'achèvement des murs,
- 60% à la mise hors d'eau,
- 75% à l'achèvement des cloisons et à la mise hors d'air,
- 95% à l'achèvement des travaux d'équipement, de plomberie, de menuiserie et de chauffage.

Vous pouvez demander à visiter le chantier avant de régler les appels de fonds pour constater que les travaux, dont le paiement vous est réclamé, ont bien été effectués. Votre établissement prêteur ne pourra procéder au paiement sans votre accord écrit.

APPELS DE FONDS	SELON TEXTE DE LOI	SELON MAISON TRADITION
À la signature du contrat	3%	0%
À la délivrance du permis de construire	0%	0%
À l'ouverture du chantier	12%	0%
À l'achèvement des fondations	10%	25%
À l'achèvement de la dalle et l'élévation des murs	15%	15%
À la mise hors d'eau	20%	20%
À l'achèvement des cloisons et à la mise hors d'air	15%	15%
À l'achèvement des travaux d'équipement, de plomberie, de menuiserie et de chauffage	20%	20%
À la réception	5%	5%

catalogueMT_2019.indd 89 21/03/2019 10:42

2.2. La réception des travaux

La réception est l'acte par lequel vous déclarez accepter, avec ou sans réserves, les travaux réalisés. Elle permet de constater l'achèvement des travaux, leur conformité au contrat signé et leur bonne exécution. La réception doit obligatoirement prendre la forme d'un procès-verbal écrit, établi en présence du constructeur et de vous-même. Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire assister à vos frais par un professionnel habilité (architecte, contrôleur technique, etc.).

Cas 1. Vous êtes assisté par un professionnel :

Vous ne constatez aucun défaut d'exécution, ni aucun vice apparent ; vous acceptez la réception sans réserve et vous payez le solde du prix. Vous constatez des malfaçons ou l'absence de conformité des travaux au contrat : vous mentionnez les réserves au procès-verbal. Vous pouvez consigner jusqu'à la réparation, auprès d'un tiers, une somme pouvant aller jusqu'à 5% du prix.

Cas 2. Vous n'êtes pas assisté d'un professionnel :

La loi vous accorde un délai supplémentaire de huit jours à compter de la remise des clés qui suit la réception pour dénoncer les vices apparents que vous n'avez pas signalés lors de la réception. Cette dénonciation doit intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

1 - Le jour de la réception, vous ne constatez aucun défaut d'exécution ni vices apparents : Vous acceptez la réception sans réserve, mais vous disposez encore d'un délai de huit jours à compter de cette date pour signaler les vices apparents.

a) À l'issue du délai de huit jours, si vous n'avez eu aucune réserve à formuler, vous devez payer le solde.

b) Si vous décelez des vices apparents au cours de ce délai supplémentaire, vous devez les dénoncer, par lettre recommandée, avant son expiration.
Vous pouvez consigner auprès d'un tiers, jusqu'à l'exécution des réparations des malfaçons, une somme pouvant aller jusqu'à 5% du prix de la maison.

2 - Lors de la réception vous constatez des malfaçons, l'absence de conformité des travaux au contrat : Vous mentionnez vos réserves au procès-verbal. Vous pouvez consigner jusqu'à réparation, auprès d'un tiers, une somme pouvant aller jusqu'à 5% du prix. Les vices apparents non décelés lors de la réception peuvent également être dénoncés dans les conditions évoquées en b), étant précisé que le montant de la somme maximale pouvant être consigné, à la suite de malfaçons, ne peut excéder 5% du prix.

Cas général : Travaux non achevés :

Lorsque la non-exécution de travaux entraîne un retard de livraison, vous pouvez réclamer les pénalités de retard de livraison qui sont prévues au contrat. À défaut de paiement par le constructeur de ces pénalités, adressez-vous à l'établissement qui a accordé sa garantie de livraison.

La garantie de livraison apportée par l'établissement de crédit ou d'assurance cesse ses effets lorsque les réserves formulées ont été levées.

3 VOS GARANTIES APRÈS RÉCEPTION

3.1. Les garanties dues par votre constructeur

a) Au cours de la première année qui suit la réception, vous bénéficiez d'une garantie de parfait achèvement pour les travaux ayant fait l'objet du contrat. Tous les désordres signalés lors de la réception ou pendant la première année doivent être réparés par votre constructeur.

b) Au cours des deux années qui suivent la réception, vous bénéficiez d'une garantie de bon fonctionnement concernant les éléments d'équipement que l'on peut dissocier de la construction, sous réserve qu'ils aient été compris dans les travaux objet du contrat.

Votre entrepreneur est tenu de réparer ou de remplacer ces éléments d'équipement (volets, portes, installation électrique, chaudière, etc.) dont le mauvais fonctionnement est manifeste, sauf en cas d'abus d'usage ou défaut d'entretien. Il est conseillé de signaler les désordres visés au a) et b) par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au constructeur.

3.2. Les garanties dues par les assureurs

a) Au cours des dix années qui suivent la réception, vous bénéficiez de la garantie décennale.

Votre entrepreneur est tenu de s'assurer à ce titre. Cette assurance a pour objet la réparation des désordres qui compromettent la solidité du bâtiment et ne permettent pas de l'utiliser conformément à l'usage prévu. Sont également assurés les éléments d'équipement du bâtiment indissociables des murs, toiture, réseaux divers.

b) À compter de l'expiration de la garantie achèvement, soit un an après la réception des travaux, vous pouvez vous adresser à l'établissement qui vous a délivré l'assurance de dommages au cas où les désordres cités au a) précédent apparaîtraient et ne seraient pas réparés par le constructeur.

Cette assurance vous garantit, en dehors de toute recherche de responsabilité, le paiement des travaux de réparations des dommages dont sont responsables les entreprises avec lesquelles votre constructeur a contracté.

Elle peut être mise en œuvre jusqu'à l'expiration de la garantie décennale.

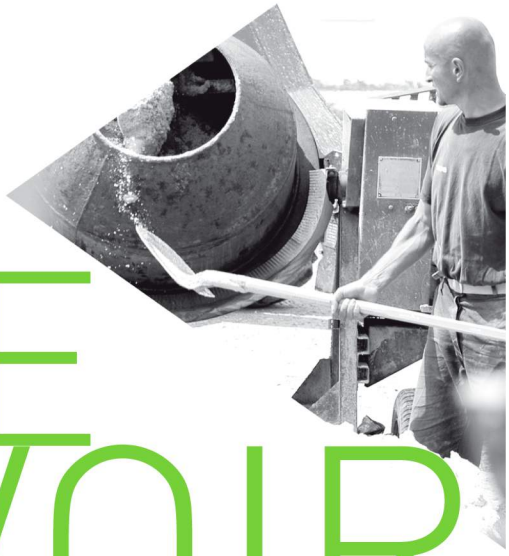
Si vous souhaitez obtenir des conseils et informations plus détaillés, adressez-vous à :

- la direction départementale de l'équipement ;
- L'Association Départementale pour l'Information sur le Logement la plus proche de votre domicile (A.D.I.L.). Ces organismes sont conventionnés par le ministère chargé du logement.

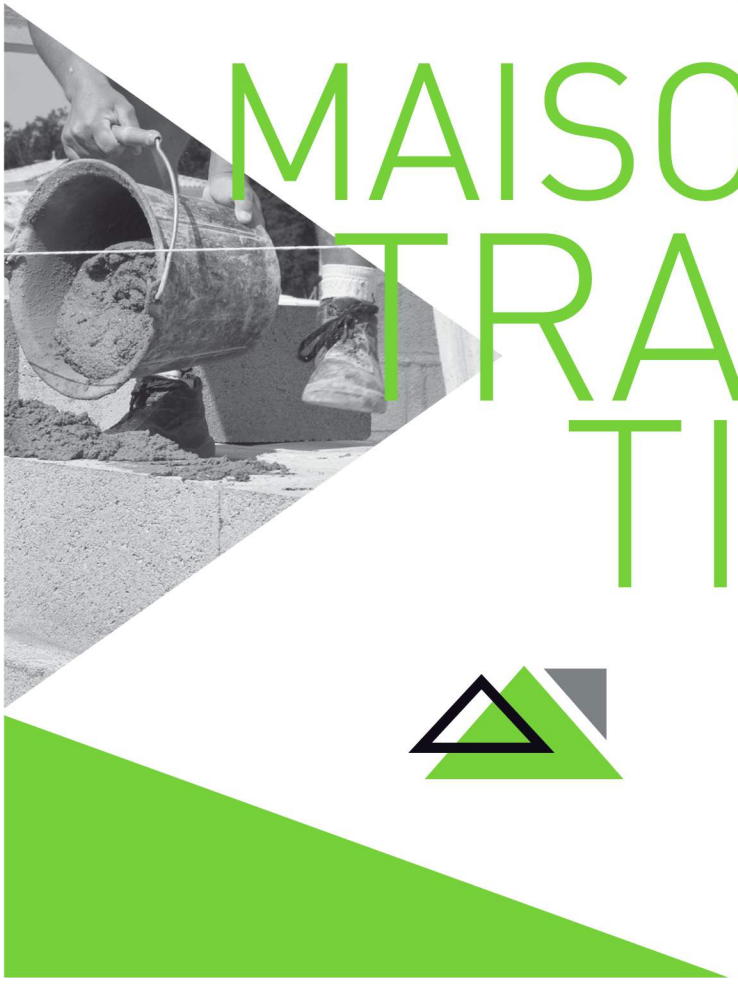
(1) Voir paragraphe 1.3.1 - (2) voir paragraphe 1.3.2

catalogueMT_2019.indd 90 21/03/2019 10:42





LE SAVOIR-FAIRE MAISON TRADITION





CHARENTE

SIÈGE SOCIAL

4 rue des Pierres Blanches
Route de St Jean d'Angély
16710 SAINT-YRIEIX

Tél : 05 45 95 03 33

MAISON TRADITION

VOTRE CONSTRUCTEUR DEPUIS 1987

Côté Terre, Côté Mer,
votre Maison en Charente
& Charente-Maritime

www.maisontradition.com

contact@maisontradition.com

CHARENTE-MARITIME

AGENCE DE SAINTES

107 avenue Gambetta
17100 SAINTES

Tél : 05 46 98 49 49